



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

**Bulletin
de
documentation**

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1973

SOMMAIRE

La Visite Officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et de Madame Giovanni Leone	1
L'Inauguration du Monument Winston Churchill à Luxembourg	8
La Journée de la Commémoration Nationale à Lu- xembourg	13
L'Ouverture de la Session Parlementaire 1973-1974	15
Luxembourg Capital Market	17
Nouvelles diverses	26
Nouvelles de la Cour	34
Conseil de Gouvernement	35
Mémorial	36
Chambre des Députés	39
Le Mois en Luxembourg	42

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et de Madame Giovanni Leone

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone se sont rendus en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg les 26 et 27 octobre 1973.

La journée du 26 octobre

En début d'après-midi du 26 octobre 1973, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une salve d'honneur de 21 coups de canon fut tirée en l'honneur du couple présidentiel italien.

Son Altesse Royale présenta alors au Président de la République Italienne le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Après la présentation des membres des suites italienne et luxembourgeoise, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Lieutenant-Colonel Dr. Davide Caprio et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne, et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse présenta à Madame Giovanni Leone les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés; Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances; Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique; Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, Ministre de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, Ministre de la Viticulture; Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale; Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Na-

tionale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie; le Docteur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Intérieur; Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale; Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat; Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice; Monsieur Henri Delvaux, Procureur Général d'Etat; Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg; le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant de l'Armée; Monsieur Henri Majerus, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler; Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Italie présenta ensuite les Membres de Son Ambassade à Monsieur le Président de la République et à Madame Leone.

Le cortège officiel quitta alors l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal, où Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Leone furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

La suite officielle du Couple présidentiel comprenait les personnalités suivantes : On. Prof. Aldo Moro, Ministro degli Affari Esteri; Ambasciatore Roberto Gaja, Segretario Generale del Ministero degli Affari Esteri; Ambasciatore Corrado Orlandi-Contucci, Capo del Cerimoniale Diplomatico della Repubblica; Ambasciatore Roberto Riccardi, Ambasciatore d'Italia in Lussemburgo; Generale di Corpo d'Armata Ugo Scotto-Lavina, Consigliere Militare del Signor Presidente della Repubblica; Ministro Luigi Cottafavi, Capo di Gabinetto del Ministro degli Affari Esteri; Dr. Nino Valentino, Capo del Servizio Stampa della Presidenza della Repubblica; Dr. Sereeno Freato, Capo della Segreteria del Ministro degli Affari Esteri.

Voici la liste des membres de la suite luxembourgeoise : S. Exc. M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères; S. Exc. M. Guy de Muyser, Maréchal de la Cour; S. Exc. M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Rome;

M^{me} Christian Calmes, Dame d'honneur hon. de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse; S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour honoraire; M. Robert Als, Chambellan e.s.e. de Son Altesse Royale le Grand-Duc; M. Edouard Molitor, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères; le Major Norbert Prussen, Aide de camp de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte; le Major Germain Frantz, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc; le Capitaine Eugène Meunier, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Dans l'après-midi du 26 octobre, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne, accompagné de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rendit au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où ils s'immobilisèrent devant le drapeau de l'armée tandis qu'un détachement de l'armée rendit les honneurs et que la musique militaire exécuta les hymnes nationaux.

Monsieur le Président de la République Italienne fut accueilli ensuite par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique et le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant de l'Armée.

Son Excellence Monsieur le Président déposa une couronne de fleurs devant la Flamme du Souvenir, tandis que la musique militaire exécuta la « Sonnerie

aux Morts ». Après avoir ranimé la Flamme du Souvenir, Monsieur le Président pénétra à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or.

Après la cérémonie, le Ministre de la Force Publique présenta au Président italien les représentants des diverses associations patriotiques.

En fin d'après-midi, Madame Leone rendit visite aux crèches italiennes de Luxembourg, tandis que Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères Aldo Moro et Gaston Thorn se rencontrèrent au Ministère des Affaires Etrangères pour un entretien politique.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours du dîner de gala, des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne, suivies de l'exécution des hymnes nationaux italien et luxembourgeois. Voici le texte de ces deux allocutions.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Signor Presidente,

Con gioia sincera, la Granduchessa ed io, diamo à Lei e alla Signora Leone, come alle personalità che Le accompagnano, il nostro cordialissimo benvenuto.

Monsieur le Président,

Votre visite, la première qu'un Chef d'Etat italien fait à notre pays, nous touche d'autant plus qu'elle consacre d'une façon solennelle les relations étroites et amicales qui existent entre l'Italie et le Luxembourg depuis de nombreux siècles.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de rappeler tout ce que la civilisation romaine nous a apporté, ni de citer Ausone, chanteur de notre Moselle et de ses vins.

Je voudrais néanmoins évoquer le souvenir d'Henri VII de Luxembourg qui fut immortalisé par Dante dans la Divine Comédie. Je voudrais aussi parler du rayonnement spirituel et intellectuel de vos cités, Rome en tête, et de l'attrait que vos merveilleux paysages, vos monuments et vos trésors artistiques exercent sur nous tous.

En me réjouissant de constater combien est fructueuse l'intensité de nos relations bilatérales dans les domaines économique et social, j'aimerais m'arrêter aux liens étroits qui nous rapprochent sur le plan humain.

En effet, une heureuse prospérité liée à l'essor de notre sidérurgie nous a permis d'accueillir depuis la fin du siècle passé, de nombreux travailleurs italiens. Leur apport à notre économie a été considérable. Par

leurs qualités humaines, ils ont conquis la sympathie et l'estime de tous les Luxembourgeois.

Beaucoup d'entre eux se sont établis au Grand-Duché avec leurs familles. Devenus des Luxembourgeois à part entière, aucun d'eux, j'en suis sûr, n'aura oublié sa patrie d'origine. Tous ont aidé à bâtir sur des fondements personnels et concrets la solide amitié qui unit nos deux peuples et à enrichir l'héritage culturel de mon propre pays.

Monsieur le Président,

Si la liberté de s'expatrier et de se fixer à l'étranger est un droit fondamental dans nos sociétés, la nécessité de le faire était une dure contrainte, dont vos concitoyens ont heureusement été affranchis par l'évolution de votre économie.

Dans des temps plus récents, la vocation européenne de Luxembourg où se trouvent groupées d'importantes institutions communautaires, nous permet d'offrir l'hospitalité à un nombre croissant de ressortissants d'autres Etats européens. Ce mouvement contribuera à réaliser, j'en suis certain, le brassage de peuples et d'idées que présuppose toute véritable prise de conscience européenne dans l'individu comme dans la nation.

L'Italie et le Grand-Duché, Monsieur le Président, font partie des mêmes alliances et des mêmes organisations internationales.

S'il est vrai que votre pays a des responsabilités et des intérêts à l'échelle mondiale, alors que le nôtre

a fatalement une mission plus limitée, on peut néanmoins constater que les buts poursuivis par nos États sont largement identiques, même si les moyens et les influences ne le sont pas. Comme premier de ces objectifs, je citerai bien sûr l'union européenne, cette collaboration toujours plus étroite entre les neuf États membres des Communautés, ainsi que d'autres pays européens, libres et démocratiques, qui désirent se joindre aux Neuf. Les étapes et les échéances d'une telle union ont été fixées au sommet de Paris, dont nous venons de marquer l'anniversaire. Il faut que les responsables politiques les respectent pleinement, car avec la jeunesse de nos pays, qui aura à assumer les responsabilités de demain, nous devons mettre tout en œuvre pour réaliser ce grand dessein européen, si nous voulons que notre continent puisse affirmer sa place dans le monde et y parler d'une seule voix.

Cette union ne doit pas se limiter à une recherche de la prospérité matérielle. Il faut qu'elle soit ouverte dans toutes les directions, et comporter notamment la reconnaissance de nos responsabilités envers les pays moins fortunés. Nous comprenons le rôle spécial qui incombe dans ce contexte à votre pays. Son histoire, sa géographie en font un véritable pont vers les pays du Sud, vers l'Afrique, vers des peuples dont les soucis de développement doivent être partagés par nous.

Allocution de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne

Altesse Royale,

Je suis particulièrement heureux que ma visite dans votre pays, qui donne lieu à une rencontre d'amitié entre l'Italie et le Luxembourg, m'offre l'occasion d'un témoignage solennel de la cordialité et de l'intensité des sentiments qui inspirent les rapports entre nos deux pays.

C'est dans cet esprit que je désire, avant tout, exprimer mes vifs remerciements ainsi que ceux de mon épouse et de Monsieur Moro, ministre des Affaires étrangères, et des personnalités qui m'accompagnent, pour votre courtoise invitation et pour les mots aimables que Votre Altesse Royale a bien voulu nous adresser.

Cette rencontre est une confirmation des liens solides qui existent entre le Luxembourg et l'Italie. Liens qui sont le fruit d'une culture commune. Votre Altesse a bien voulu rappeler Henri de Luxembourg, l'«alto Arrigo» du Dante, vers qui se tourna le cœur du grand exilé et de maints Italiens. Dans la tourmente des événements européens, notamment lorsque, au début de son entreprise, il apparaissait dans la lumière d'une vision mystique et chevaleresque, rayonnant « de tous les nobles idéaux, de la foi et des utopies du Moyen Age », — et c'est dans cette lumière que le Dante le salue dans sa fameuse Epître — l'irruption de Henri VII éveilla dans les esprits les plus prophétiques, ne fût-ce que d'une

Les tâches que se sont fixées les partenaires européens ne peuvent cependant s'accomplir que dans le respect de leurs amitiés traditionnelles. Sur la base de ces amitiés la détente dans une pleine sécurité pourra progressivement se raffermir en Europe et conduire avec les pays de l'Est à des échanges intensifiés sur le plan humain aussi bien que sur le plan matériel.

C'est dans cet esprit que nos deux gouvernements travaillent ensemble dans les grandes négociations qui se poursuivent actuellement à Vienne et à Genève.

Monsieur le Président,

Les idéaux auxquels vous vous consacrez, ainsi que votre grande expérience des hommes et des choses vous permettront, j'en suis sûr, d'aider puissamment l'Italie à jouer dans l'Europe et dans le monde de demain le rôle fécond auquel nous la savons destinée.

Mesdames, Messieurs,
Signore, Signori,

Alziamo i nostri bicchieri in onore di Sua Eccellenza il Presidente della Repubblica Italiana e della Signore Leone con l'augurio fervido di felicità et prosperità per il popolo italiano.

manière indistincte, le sentiment de la grande famille européenne, ce sentiment qui dans les obscurs replis de l'histoire, était sous-jacent au dessein de restauration de l'Empire romain; mais sa mort à Buonconvento (il est enseveli dans la cathédrale de Pise dans le célèbre sarcophage de Tino de Camaino) marqua l'échec de son dessein initial, tombé dans la recrudescence de violents combats de faction, ainsi que l'anéantissement des espoirs d'unité et de paix; si bien que ces vicissitudes peuvent, à sept siècles de distance, servir encore d'enseignement et d'avertissement.

A une époque beaucoup plus récente, à la fin du siècle dernier, le travail italien a représenté un nouveau lien entre nos deux pays. Nous sommes heureux de penser qu'il a apporté, dans une certaine mesure, sa contribution au développement d'un pays qui se présente riche en initiatives et tendu vers de nobles conquêtes de bien-être et de progrès humain.

Les idéaux de liberté, de démocratie et de justice sociale, dont nos deux peuples sont les champions, sont aujourd'hui la base solide de leur amitié et de leur coopération, stimulée par l'action harmonieuse et assidue de leurs Gouvernements.

Voilà quels sont les fondements de nos liens, fortifiés par notre appartenance commune à l'Alliance Atlantique, rempart de la paix et de la sécurité de nos Nations, instrument de détente et de dialogue entre Est et Ouest.

Ce qui nous unit surtout particulièrement, c'est l'appartenance à la Communauté européenne, au sein de laquelle le Luxembourg et l'Italie se sont souvent rangés sur des positions communes, lorsqu'il s'est agi de renforcer la construction de l'Europe pour élargir la Communauté à d'autres membres partageant les mêmes idéaux; pour donner à cette Communauté une configuration institutionnelle plus large et plus incisive, pour affirmer son identité à l'égard du reste du monde.

En réalité, le problème de l'identité européenne coïncide, dans une perspective rapprochée, avec celui de l'union politique de l'Europe. C'est là l'objectif que, l'année dernière, à Paris, le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement s'est proposé d'atteindre pour les années quatre-vingts. Un objectif que les esprits les plus éclairés de nos deux pays se sont engagés à poursuivre inlassablement et qui est désormais devenu un fait acquis pour la conscience populaire.

L'Europe, telle que nous la concevons, ne saurait être une réalité statique. Elle doit se projeter avec courage vers l'avenir. Aussi bien, nos efforts doivent-ils tendre, avec ardeur et avec imagination à associer, toujours plus intimement, les forces vives de la société à l'œuvre des Gouvernements; c'est là une tâche qui consentira d'atténuer des inégalités et des disparités, grâce aussi à la politique communautaire sociale et régionale, et qui permettra d'avancer vers de nouveaux objectifs de progrès, de dignité et d'égalité coïncidant avec les valeurs fondamentales de notre civilisation.

C'est avec d'autant plus de conviction que nous affirmons notre confiance en ces développements, précisément ici, dans cette capitale qui est un des sièges de travail des institutions de la Communauté. Je cite en particulier la Cour de Justice, la Banque européenne d'investissement et le Secrétariat général du Parlement européen. Dans le cadre de la consolidation progressive, graduelle et démocratique des institutions communautaires, nous considérons les élections au suffrage universel direct du Parlement européen, ainsi que l'accroissement de ses pouvoirs, comme l'objectif essentiel d'un processus visant à l'édification d'une nouvelle Europe, capable de répondre aux grandes attentes des peuples qui croient profondément en elle.

Altesse Royale,

Notre rencontre d'aujourd'hui prend un relief particulier, car elle se situe dans l'imminence d'échéances importantes pour l'avenir de notre Communauté de Nations ainsi que pour celui de la solidarité occidentale; ces avènements sont étroitement liés, de même que demeure étroitement lié le sort de la Communauté européenne et des Etats-Unis d'Amérique. Je sais que le Luxembourg est, comme l'Italie, convaincu que ces deux liens libres d'amitié et de coopé-

ration doivent être sauvegardés. La construction politique européenne doit avoir une autonomie bien à elle sans pour autant desserrer les liens qui nous unissent à nos alliés d'outre-Atlantique. Aussi une clarification du rapport existant entre les pays de la Communauté européenne et les Etats-Unis doit-elle amener à renouveler — en l'adaptant aux nouvelles exigences qui se posent aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique — l'engagement fécond qui nous a étroitement unis en un pacte de défense, pacte qui s'est essentiellement avéré un instrument de détente et de progrès communs.

La concordance de vues existant entre nos deux pays au sujet des grands problèmes de l'heure — concordance qui a déjà fait ses preuves, notamment lors de la préparation de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe — laisse bien augurer de la poursuite et du couronnement de nos efforts communs.

Altesse Royale,

J'ai voulu simplement effleurer les thèmes majeurs sur lesquels se concentre la communion d'idées et de buts entre le Luxembourg et l'Italie. La coopération exemplaire entre nos deux peuples, qui depuis des décennies ont appris à se connaître et à s'apprécier mutuellement, revêt assurément d'autres aspects, d'une profonde signification humaine. Dans notre pays, en effet, des milliers de mes concitoyens — à qui je tiens à adresser, à cette occasion, une affectueuse et reconnaissante pensée — sont établis avec bonheur, entourés d'une grande estime, formant par leur présence même un nouveau lien entre Luxembourg et Italie, lien dont la solidité réside dans la compréhension et dans la sympathie profonde qui a toujours régné entre Luxembourgeois et Italiens.

C'est avec ces sentiments qu'il m'est agréable de lever mon verre au bonheur personnel de Votre Altesse Royale, de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et de la Famille Grand-Ducale, à la prospérité du peuple luxembourgeois ainsi qu'à l'amitié durable entre nos deux peuples.

La journée du 27 octobre

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta par une visite à Esch-sur-Alzette où, en présence d'une très nombreuse foule, le Président de la République Italienne et Madame Leone, accompagnés de Leurs AltesSES Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent salués devant l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre ff., Monsieur Josy Breb-som, remplaçant le Bourgmestre, Monsieur Arthur Useldinger, souffrant.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion de la réception à l'Hôtel de Ville par le Premier Echevin Monsieur Josy Breb-som, à laquelle assistèrent toutes les personnalités de la métropole du fer.

Allocution du Premier Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Excellence,
Madame,
Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La Métropole de la région du fer et de l'acier est très sensible au grand honneur qui lui est rendu par la visite de Son Excellence Monsieur le Président de la République italienne et de son épouse.

Cet honneur est rehaussé par la présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse.

Aussi la population eschoise apprécie-t-elle à sa juste valeur cette visite dans laquelle elle voit une marque d'estime et d'intérêt pour sa région ouvrière et sa ville du travail.

Au nom du Conseil communal je suis heureux de saluer également les personnalités qui vous accompagnent et de souhaiter à tous nos invités d'honneur une chaleureuse bienvenue à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Permettez-moi d'excuser l'absence du bourgmestre qui, empêché par les suites d'une maladie, ne peut pas être présent à la réception d'aujourd'hui.

Excellence, le Grand-Duché de Luxembourg est le plus petit pays de l'Europe des Neuf. C'est cependant dans sa capitale que le siège de la première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, a été établi. Votre présence me permet de rappeler que la première coulée d'acier européen a eu lieu ici, à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 1953. La production aux usines d'Esch-sur-Alzette atteint 3 millions de tonnes par an, donc 100 tonnes par an et par tête d'habitant de notre ville. La production totale de la région dépasse cinq millions, ce qui, pour le pays entier, correspond à une production annuelle de 16 tonnes d'acier par an et par tête d'habitant. Ces chiffres records d'acier par tête d'habitant vous indiquent l'importance de notre industrie sidérurgique, basée sur les minerais de fer extraits tout près des hauts fourneaux, et enrichis par des minerais importés.

Excellence, nous avons depuis toujours aimé votre pays et son peuple cultivé et travailleur. Au Luxembourg, le nombre des travailleurs étrangers représente 30% de la main-d'œuvre. Dans le secteur du bâtiment, nous dépendons des ouvriers qualifiés italiens pour que notre marché du travail ne soit pas paralysé. Dans cette dure lutte pour le pain quotidien les Eschois se trouvent, depuis l'ère de l'industrialisation, étroitement liés à des ouvriers venus des quatre coins de l'Europe, mais surtout de l'Italie. Comme nous savons par expérience que la concorde et l'union sont les conditions nécessaires de tout progrès social, nos aspirations ont été et sont toujours de favoriser les contacts humains entre notre population indigène et les ouvriers étrangers. Certes, l'intégration des travailleurs étrangers pose beaucoup de problèmes et ne se réalise pas du jour au lendemain et beaucoup de problèmes restent encore à ré-

soudre. Aussi l'administration communale, ensemble avec les divers organismes italiens et pro-italiens, s'efforce-t-elle pour aider vos compatriotes à se sentir « chez eux » dans notre petit pays. Je m'en voudrais si je ne relevais pas, dans cet ordre d'idées, l'intégration des familles italiennes qui sont venues chez nous pendant les années après la première guerre mondiale. Elles se sont vite adaptées aux us et coutumes de nos compatriotes sans oublier cependant les liens qui les unissent à leur mère-patrie.

Nous nous efforçons depuis lors à faciliter les rapports entre vos concitoyens et les nôtres par l'organisation de cours de langue italienne par l'administration communale et par des associations privées. De cette façon les rapports entre Italiens et Luxembourgeois deviennent plus resserrés ce qui fait disparaître les barrières qui se dressent de part et d'autre par la différence des langues. Nous pensons surtout aux enfants étrangers, qui souffrent peut-être davantage du dépaysement que leurs aînés. Nous nous efforçons de leur apprendre vite notre langue, pour qu'ils ne regrettent pas trop leurs petits camarades lointains. Nous tâchons de les intégrer dans nos écoles afin de leur donner les mêmes chances d'instruction et de réussite future qu'à nos propres enfants. Nos efforts ne sont pas vains, car il n'est pas rare que vos enfants, après les difficultés d'adaptation premières, suivent normalement nos cours et envisagent de se créer une situation chez nous, voire même de rester pour toujours dans notre pays qu'ils considèrent comme leur seconde patrie.

L'Italie par contre n'est pas la grande inconnue pour les Luxembourgeois, loin de là. Année après année, de nombreux Luxembourgeois, poussés par les efforts touristiques faits des deux côtés, passent des vacances reposantes ou animées dans votre beau pays. Vos plages vastes et ensoleillées leur sont bien connues, vos villes avec leurs monuments historiques et modernes les attirent. Il existe indiscutablement des liens d'amitié forts et durables entre nos deux peuples, que nous nous efforçons de garder et même d'élargir.

Excellence, puis-je vous demander de vous inscrire dans notre Livre d'Or afin que, pendant les années à venir, nos archives gardent le souvenir de votre passage qui a si hautement honoré notre cité active et toute la région de l'industrie et du travail.

*

A l'issue de l'allocution du Premier Echevin, le Président italien remercia la Ville d'Esch-sur-Alzette du chaleureux accueil et s'inscrivit au livre d'or de la Ville, puis les membres du conseil communal furent présentés par le Premier Echevin Monsieur Josy Brebsom.

Après la réception à l'Hôtel de Ville, le Président Monsieur Giovanni Leone se rendit à ARBED-Belval où il fut salué par Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'ARBED, Monsieur le Directeur Frank

Meyer et Monsieur Jean-Marc Wagner, Directeur d'ARBED-Belval. Après la visite des hauts-fournaux, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne se rendit aux usines d'ARBED-Schiffange où il visita les laminoires. Il y fut reçu par M^{lle} Astrid Lulling, Bourgmestre de la Ville de Schiffange et Monsieur René Kieffer, Directeur d'ARBED-Schiffange.

Pendant que le Président Leone visita les usines sidérurgiques, Madame Leone s'était rendue à la crèche italienne à Esch-sur-Alzette.

Le Gouvernement luxembourgeois offrit ensuite à Luxembourg un déjeuner en l'honneur des hôtes italiens au Centre Européen de Kirchberg.

Au cours de l'après-midi, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent reçus par la Municipalité de la Ville de Luxembourg. A leur descente de voiture, le couple présidentiel et les souverains grand-ducaux furent salués par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg.

Lors de la réception qui se déroula dans la salle des séances du conseil communal et à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, Madame le Bourgmestre Colette Flesch prononça l'allocation de bienvenue suivante :

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président,

La ville de Luxembourg, sa municipalité, ses citoyens, par ma voix vous apportent, ainsi qu'à Madame Leone, nos chaleureux vœux de bienvenue.

L'honneur et le plaisir qui m'échoient de vous les transmettre sont d'autant plus grands et plus intenses que c'est la première fois que notre cité a le privilège d'accueillir un chef d'Etat italien.

Ces vœux de bienvenue empreints de sympathie, d'amitié et d'admiration s'adressent à l'homme d'Etat, à l'éminent juriste et à l'écrivain que vous êtes.

Ces vœux s'adressent aussi, à travers vous, à vos compatriotes et au grand pays que vous représentez.

« Arma virumque cano. »

Il me faudrait le génie de Virgile, le talent de Plutarque, l'éloquence de Cicéron et le savoir de Tacite pour donner, ne fût-ce qu'un aperçu des mérites de l'homme qui, aujourd'hui, nous fait l'honneur de sa visite et évoquer, ne fût-ce qu'en synthèse, tout ce que l'humanité en général, et notre civilisation en particulier, doivent à Rome et à l'Italie.

Je me contenterai donc de saluer en vous l'un des artisans de l'Italie nouvelle, le modérateur des passions politiques, le médiateur entre les extrêmes, celui qui apaise les jeux du Forum, jeux que nous aussi nous pratiquons, puisqu'ils font partie de l'héritage romain. Président prestigieux, vous avez le sens de l'Etat et de la « res publica », dans le sens latin du terme, qualités qui vous auraient valu, jadis, de la part du Sénat et du Peuple de Rome l'hommage du « de Patria bene meritus ».

Nous saluons encore en vous, Monsieur le Président, le Romain et le Napolitain.

La présence du Romain parmi nous évoque des affinités très anciennes, les années heureuses de la Gaule romaine, dont notre sous-sol recèle les traces, dont nos sites archéologiques portent témoignage.

Mais votre présence nous rappelle aussi, à côté des bienfaits de l'administration, de l'organisation et des apports culturels, que la Rome de la République et

des Césars, que la Rome ouverte à tous les dieux, à tous les hommes et à toutes les idées avait réalisé l'Europe de la « Pax Romana ».

Plus tard la Rome des Papes, en envoyant les moines pionniers, légionnaires sans armures et sans glaives, vers l'anarchie de l'Empire chancelant sous les coups des barbares, fit jaillir du chaos l'Europe de la « Pax Christiana ».

Plus tard encore, d'une Rome désunie, d'une Italie morcelée, partit l'Europe de cette révolution culturelle que l'on nomme la Renaissance, l'Europe de l'humanisme et ce grâce à vos philosophes, à vos architectes, à vos sculpteurs, à vos peintres, grâce aussi, et surtout, à vos savants qui firent éclater dans les étoiles la vision médiévale d'un monde construite par Aristote et enseignée par les scolastiques; mais n'oublions pas à ce propos que la Rome des Scipions a recueilli dans les cendres de Carthage le droit au grand, au prestigieux héritage grec, avec la possibilité de nous le transmettre.

Ainsi la signature des traités de Rome s'inscrit harmonieusement dans la très ancienne tradition européenne de votre capitale et de votre pays.

Il est peut-être bon de rappeler à ceux qui, quelques fois, désespèrent de l'Europe, qui se découragent des lenteurs et des attermoissements, faisant obstacle à la réalisation de son unité et la repoussant à des lendemains qui reculent, il est bon de leur rappeler ce que fut l'Italie depuis le haut Moyen-Age jusqu'à son unification il y a plus d'un siècle :

un pays morcelé par une infinité d'Etats, de royaumes, de duchés, écartelé par d'incessantes luttes fratricides : Guelfs contre Guibelins, fédération contre fédération, cités contre cités, petits dynastes et podestats contre grands condottiere, Capulets contre Montaigus;

un pays piétiné par des envahisseurs qui en firent le champ de bataille préféré de leurs ambitions politiques et de leur politique territoriale : Evêques de Rome contre Empereur des Romains; Anjou contre Aragon; Hohenstauffen contre Papauté; Habsbourg contre Valois; Soldats de l'An II contre Impériaux;

et tant d'autres encore qui laissèrent dans ce sol martyrisé les traces de leurs épées et les sillons de leurs sanglantes chevauchées.

Mais l'espoir et le rêve de l'unité italienne, qui par delà les siècles unissent Pétrarque à Cavour, le Luxembourgeois Henri VII — que Dante salua trop tôt comme unificateur — et le tribun Rienzi à Garibaldi, cet espoir et ce rêve, enfin et malgré tout se réalisèrent grâce au courage, à la ténacité et à la volonté de quelques-uns, soutenus par la foi, l'enthousiasme et l'acquiescement de tous.

Une Italie unie, certes, mais dans l'infinie diversité et les aspects multiples qui en font le charme, la beauté et la noblesse et dans laquelle nous voudrions voir l'image de l'Europe de demain.

Monsieur le Président, j'ai salué tout à l'heure le Napolitain que vous êtes, et là vous me permettrez de comparer « mutatis mutando » le passé de Naples et de la Campanie avec celui du pays de Luxembourg et surtout de sa capitale-forteresse. Depuis la Parthénope antique, de la Grèce colonisatrice, depuis les Normands conquérants jusqu'aux Bourbons des Deux-Siciles en passant par la république parthénopeenne et les Napoléonides, ainsi que les grands dynastes de l'Europe médiévale, votre ville et votre province, comme notre pays et notre ville-forteresse, — depuis les Bourguignons jusqu'aux Prussiens — furent le champ de bataille des conquêtes territoriales, des ambitions politiques et militaires. Quoi de plus normal dès lors, que nous aspirions, vous et nous, du plus profond de notre conviction à une Europe unie, fraternelle, et politiquement efficace, Europe qui, hélas, a fait cruellement défaut dans les journées dramatiques que nous venons de vivre.

Vous ne trouverez pas, Monsieur le Président, dans cette ville, dont le sol si souvent a été bouleversé, les monuments de l'art et de l'architecture qui normalement témoignent d'un grand passé. Mars ici, n'a que rarement cédé sa place à Apollon et aux Muses. Mais au cours de votre séjour à Luxembourg, accompagné de nos Souverains que j'ai l'honneur de saluer respectueusement, entouré de l'amitié des Luxembourgeois et de nos concitoyens italiens, nos compatriotes qui sont aussi les vôtres et auxquels nous devons tant, vous, Monsieur le Président et Madame Leone, vous trouverez à chaque pas la présence de Rome : dans nos mœurs, dans notre droit, dans nos institutions, dans notre langue officielle, dans notre formation d'esprit, dans cette recherche aussi, constante mais souvent inconsciente de la Romanité et de la Latinité : Vous y retrouverez Rome et ce génie latin issu un jour d'un sourire des dieux.

*

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourgmestre présenta à Monsieur le Président et Madame Leone et à Leurs Altesses Royales les membres du Conseil communal.

A la suite de la réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, Monsieur le Président de la République Italienne reçut en audience au Palais grand-ducal Messieurs les Présidents du Parlement Européen, de

la Cour de Justice des Communautés Européennes et de la Banque Européenne d'Investissement.

En fin d'après-midi se déroula à l'Ambassade d'Italie une réception des représentants de la collectivité italienne en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et de Madame Giovanni Leone.

Dans la soirée, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone offrirent un dîner de gala en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nouveau Théâtre à Luxembourg.

Le Président de la République Italienne et Madame Leone passèrent le dimanche, 28 octobre, en visite privée à Luxembourg. Dans la matinée, le couple présidentiel assista à une messe célébrée à la crypte de la Cathédrale de Luxembourg. Après une visite de la Ville de Luxembourg, les hôtes étrangers se rendirent à un déjeuner intime au Château de Colmar-Berg. Dans l'après-midi eut lieu une réception en l'honneur du Président de la République Italienne dans la propriété de Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, à Diekirch, suivie d'une visite du pays, de la Ville d'Echternach et de sa basilique.

Dans la matinée du 29 octobre, Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne et Madame Giovanni Leone prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal et furent accompagnés à la gare centrale par le Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Pierre Werner et par le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn. Le Président de la République Italienne et Madame Leone quittèrent Luxembourg par le train spécial belge en direction de Bruxelles.

A l'issue de la visite officielle à Luxembourg, Son Excellence Monsieur Giovanni Leone, Président de la République Italienne, a adressé un télégramme de remerciements à Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui a également envoyé un télégramme à Son Excellence Monsieur le Président de la République Italienne. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux télégrammes.

Son Altesse Royale le Grand-Duc

J'ai particulièrement à cœur d'exprimer à Votre Altesse Royale ainsi qu'à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, également au nom du Ministre des Affaires étrangères Monsieur Moro et de ma Famille, mes remerciements les plus sincères pour l'hospitalité chaleureuse avec laquelle nous avons été accueillis pendant notre visite à Luxembourg.

L'ancienne amitié qui unit nos deux pays et les rapports d'alliance existants, la contribution effective commune à la construction européenne ont placé nos rencontres et celles que j'ai eues avec d'éminentes personnalités luxembourgeoises sous le signe de la cordialité et de l'entente.

J'ai admiré le niveau élevé du développement civil et social de votre pays, les beautés naturelles dont je garde le meilleur souvenir, les qualités de votre peuple et j'ai constaté avec plaisir que la nombreuse collectivité italienne participe au développement du

Luxembourg avec une efficacité assidue en établissant ainsi un lien ultérieur et important entre les deux nations destinées à collaborer toujours plus étroitement.

Je forme les vœux les plus sincères pour le bien-être de Leurs Altesses Royales et de la Famille grand-ducale pour l'œuvre du Gouvernement luxembourgeois et pour la prospérité du peuple luxembourgeois ami.

Giovanni Leone.

Son Excellence

Monsieur Giovanni Leone

La Grande-Duchesse se joint à moi pour remercier de tout cœur Votre Excellence de l'aimable message

qu'elle a bien voulu nous adresser en quittant le territoire du Grand-Duché.

Avec le peuple et le Gouvernement luxembourgeois nous garderons le meilleur souvenir de cette visite qui, par l'accueil chaleureux réservé à vous même et à Madame Leone et au Ministre des Affaires étrangères Monsieur Moro, a resserré les liens d'amitié et a renforcé la coopération si fructueuse de nos Gouvernements et de nos concitoyens sur la voie de l'unité européenne.

Nous formons des vœux ardents pour votre bonheur et celui de votre famille ainsi que pour le bien-être et la prospérité de l'Italie.

Jean.

L'Inauguration du Monument Winston Churchill à Luxembourg

Dans la matinée du 23 octobre 1973 eut lieu l'inauguration du Monument Winston Churchill à la Place Winston Churchill à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. La cérémonie fut organisée sous le Patronage du Président et des membres du Gouvernement et du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Luxembourg. L'érection du Monument Winston Churchill est due à l'initiative et aux efforts conjugués de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations-Unies, de la British-Luxembourg Society, de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés et du Comité d'action pour l'érection du Monument Winston Churchill. Le monument Winston Churchill est l'œuvre de l'artiste britannique M. Oscar Nemon et a été coulé par « The Morris Foundry Lt », de Basingstoke.

Le monument dédié à la mémoire de Winston Churchill devra contribuer à perpétuer au Grand-Duché le souvenir de ce grand ami de notre pays, qui sera conservé avec affection par tous les Luxembourgeois. On se rappelle en effet l'accueil si amical qu'il réserva à notre Souveraine et l'hospitalité pleine de compréhension dont il fit profiter notre Gouvernement en exil à un moment particulièrement sombre et cruel de notre histoire nationale. Le monument qui marque la reconnaissance du peuple luxembourgeois envers cet illustre homme d'Etat britannique qui fut une superbe incarnation des qualités et des vertus de sa nation, servira également à rappeler aux jeunes générations les grands mérites de cet homme d'Etat, tant comme glorieux combattant au courage imperturbable grâce à qui les îles britanniques devinrent un redoutable bastion de la liberté du monde occidental en 1940, que comme initiateur de l'Europe qui donna notamment en 1946 l'impulsion aux idées d'union et d'unité en se faisant l'avo-

cat de la restauration de la famille européenne dans le cadre d'une nouvelle construction politique.

La fille de Sir Winston Churchill, Lady Soames, l'épouse de Sir Christopher Soames, membre britannique et Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, qui l'accompagnait ce jour-là à Luxembourg, fut accueillie lors de l'inauguration du Monument par le Président du Gouvernement, le Président du comité d'organisation et le Président de la British-Luxembourg Society. Rappelons que Lady Soames avait accompagné son illustre père, Sir Winston Churchill lors de sa visite à Luxembourg en juillet 1946, au cours de laquelle la population lui réserva un accueil triomphal et lui manifesta ses sentiments de profonde gratitude. Rappelons aussi que le conseil communal de la Ville de Luxembourg avait conféré en 1946, dans les termes suivants, le titre de citoyen d'honneur à Sir Winston Churchill qui fut l'ami et le libérateur du Grand-Duché : « La Ville de Luxembourg est fière de conférer, en hommage de reconnaissance et comme expression de son admiration, le droit de citoyen d'honneur à Winston Churchill, l'indomptable lutteur qui mena à la victoire les soldats de la Libération, le génial champion de la démocratie qui sauva de la pire des servitudes les patries des hommes libres. »

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis à leur descente de voiture à la place Winston Churchill sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Pendant que Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue les détachements militaires luxembourgeois et britannique, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse fut accueillie par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Guillaume Kinsbrunck, Président du Comité d'action et Monsieur le Professeur René Schaaf, Président de la British-Luxembourg Society.

Mentionnons que le détachement d'honneur de l'armée britannique, qui prit part à la cérémonie d'inauguration du Monument Winston Churchill, était constitué de 31 militaires du vieux régiment de Churchill, le « Queens Irish Hussars ». En 1895, Churchill s'était enrôlé dans la 4^e Hussars (titre ancien de ce régiment) et il en a été le colonel jusqu'à sa mort.

Après avoir passé en revue la troupe, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut également reçu par le Président du Gouvernement et Messieurs Guillaume Konsbruck et René Schaaf avant d'être conduit à la tribune d'honneur.

Voici la liste des personnalités qui ont assisté à l'inauguration du Monument Winston Churchill : les Ambassadeurs résidant à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes à Luxembourg, le Président et les membres du Bureau de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général, Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Monsieur Victor Bodson, ancien Ministre, Président honoraire de la Chambre des Députés, Monsieur Robert Schaffner, ancien Ministre, Monsieur André Clasen, Ambassadeur honoraire du Luxembourg à Londres, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le conseil échevinal, des représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de

la Police, des cultes catholique, israélite, protestant et anglican, le Président du Conseil national de la Résistance, les présidents et les membres des comités de la L.P.P.D., de la British-Luxembourg Society, de l'Association des anciens combattants luxembourgeois, les directeurs des grandes administrations luxembourgeoises, les présidents et les membres de tous les mouvements de Résistance, les présidents et les membres de toutes les associations de militaires et anciens combattants luxembourgeois, français et belges, ainsi que les membres du Comité d'action pour l'érection du Monument Churchill.

Lors de la cérémonie d'inauguration du Monument Winston Churchill, à laquelle assistait une foule imposante, des allocutions furent prononcées successivement par Monsieur René Schaaf, Président de la British-Luxembourg Society, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui invita ensuite Lady Soames à dévoiler le Monument. Après avoir procédé au dévoilement du Monument, Lady Soames s'est adressée au public. La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux britannique et luxembourgeois et par une réception offerte par le Gouvernement en l'honneur des nombreuses personnalités présentes à la cérémonie d'inauguration. Nous reproduisons ci-après les textes des discours prononcés à l'occasion de l'inauguration du Monument Winston Churchill à Luxembourg.

Allocution de Monsieur René Schaaf, Président de la British-Luxembourg Society

Your Royal Highnesses,
Lady Soames,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It is a signal honour for the three founder-associations of the Sir Winston Churchill Memorial Fund to be given the opportunity to introduce the public tribute which is paid to Sir Winston Churchill today. The three associations realize only too well how impossible it is for their modest spokesman even to try to do justice, in his very few words, to Sir Winston Churchill's many-faceted genius. May, then, what I cannot achieve by an eloquence as inspired as the great British statesman's, be balanced by the depth and sincerity of the feelings which filled our hearts at the inception of our common initiative.

When the suggestion to erect a monument to Sir Winston Churchill was first made, the « Association des Anciens Combattants », « The British-Luxembourg Society », and the « Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés » formed a joint committee and launched an appeal to the people of Luxembourg. Their mutual effort was given a convincing impetus when His Royal Highness, Grand Duke Jean, graciously extended His high patronage to the Fund. The appeal met with a generous response. Men and women from all walks of life and from all the parts of the country made generous contributions, many of

them deeply touching by the homage of the personal sacrifice which they represented. As the work of the joint committee was proceeding, it became obvious that the overwhelming majority of those interested were giving preference to a monument that would recall the characteristic figure and traits of Sir Winston Churchill as they had imprinted themselves in the minds and the imaginations of the European peoples during the war years. So, the technical committee — which was set up a year ago and which has done such efficient work under Monsieur Guill. Konsbruck's dynamic chairmanship approached a famous British sculptor, Mr. Oscar Nemon, who had known Sir Winston Churchill very well, who is the creator of several statues of the British war-Premier, and, who himself supervised the erection of this beautiful monument.

And now, the founder-associations and their technical committee have the great privilege to thank their guests for their presence which confers a deep significance on this solemn hour of remembrance and meditation.

We welcome, with respectful gratitude, Their Royal Highnesses, our beloved Sovereigns, His Royal Highness Who, with His illustrious parents, Grand Duchess Charlotte and Prince Felix, is a symbol of Luxembourg's resistance and independence.

We are deeply sensible of the honour of the presence of Sir Christopher and Lady Soames. Lady

Soames, then Miss Mary Churchill, came to Luxembourg on Churchill Day 1946, with her father Sir Winston Churchill and her brother Mr. Randolph Churchill. No Luxembourger can ever forget that shining July day when our whole nation welcomed its liberator with a delirious enthusiasm when he received the freedom of the capital, when Miss Mary Churchill conquered the hearts of the city. And do we not greet in Sir Christopher Soames one of those who have heard Sir Winston Churchill's call for the building of a United Europe? To him, as well as to the Ambassadors of the friendly nations and to the members of the European institutions, the people of this truly and effectively European city offer a warm welcome of sympathy and solidarity.

It is a very pleasant duty for the Memorial Fund to receive the authorities of their home country, the Presidents, Members and Representatives of Parliament, the Government, and the Capital City. The advice and the help which they personally and all the members of their departments without exception have so generously given, have been an essential element of the success of the Memorial scheme.

We are proud and happy to give a cordial welcome to the representatives and delegations of the Resistance movements. Surely, the unveiling of this memorial would not be complete without the participation of those who bore the brunt of the implacable fight on the home-front and whose merits impart to the conception of this memorial a nation-wide meaning.

Sir Winston Churchill has a national significance for Luxembourg. His policies and their success have influenced its fate in a decisive way. In those terrible days, when his country stood alone, he exalted its will to resist and to win; he offered our Sovereigns and our Government, the Luxembourg and Continental refugees, a most generous hospitality in the traditional British sanctuary. His speeches rang over the British islands and over occupied Europe, louder than the guns and bombs of the enemy, with a Biblical majesty, and an elemental strength, that seemed drawn from the centuries of English history and glory. Those speeches entered to homes and hearts of the subjugated, and made the name « Churchill », the name « Great Britain », a world symbol of freedom and democracy. Never was so much owed by so many to one man and to one nation. There are mo-

ments in history, when it can be the fate and destiny of a great individual personality to become the highest embodiment of the will of a nation or of the will of an age. This happened in the year of fate 1940. The whole of fighting and working Britain and its leader of genius were fused into one spirit and will of courage and determination. It saved the free world. In spite of an almost unendurable burden, Sir Winston Churchill's warm, personal interest in the occupied countries, in the smallest of them, never failed. His was a deep, very human understanding, a fundamental humanity, that somehow, always, informed the realistic policies and decisions of the statesman and politician. Does not this profound humanity also explain, in the last resort, his ability to comprehend the present and, at the same time, to visualize the future, that is a characteristic of his political genius? The keynote of his policy was « In War : Resolution »; « In Defeat : Defiance »; it became « In Victory : Magnanimity », and « In Peace : Good Will ». It is the spirit of the Atlantic Charter : it inspired the Zurich speech of 1946, and it has not ceased to contribute a powerful moral quality to the evolution which has led to the making of the European Communities and the entry of Great Britain into the enlarged union of 1973. This humanity lives on in his vast historical and biographical work, in which he shows himself — in the words of the Swedish Academy on the award of the Nobel prize 1953 — « as a defender of high human values ».

All this is why this monument was put up in honour of Sir Winston Churchill, why it has a general significance for our whole nation, and a very personal import for each of its individual citizens. They will not forget his memory. The history which he has made, the example which he has set, shall and will remain a living legacy, consulted and interpreted anew by each generation, an enduring invitation to a meaningful dialogue between the present and the past.

This monument will stand here, a homage to a very great man, to a great British friend and to the great British nation, a memorial of a common past of suffering and fighting comradeship, of a common belief in a peaceful future in a strong democratic United Europe. Living part of the soul of this city, cherished by its people, it will stand here, in its very centre, in this corner of a friendly land, « that is, for ever, England ».

Allocution de M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Sir,

Once again you have come to Luxembourg !

Before welcoming you on behalf of the city and of my fellow citizens, I should like to thank all your British and Luxembourg friends who have made your return possible, who are responsible for this rendez-vous set by friendship and gratitude.

Since your first triumphal visit in our capital city, on the morrow of World War II, historians and

biographers have laid claim upon your person, your life and your work.

Thus, I will not try to repeat here and now in this welcoming address what they have written about you, bequeathing your memory to posterity.

No it is with my heart and from the depth of my emotion — shared I am sure by all Luxembourgers — that I shall simply repeat what my predecessor, Burgomaster Hamilius, told you 27 years ago :

« Soyez le bien venu dans cette ville », this city which is your city on two accounts : For it is to you that Luxembourg owes its survival; and you are an honorary citizen of Luxembourg.

Our feelings of gratitude, admiration and friendship cannot be expressed any better than by the words of the resolution by which the City Council made you an honorary citizen : « La Ville de Luxembourg est fière de conférer en hommage de reconnaissance et comme expression de son admiration le droit de citoyen d'honneur à Winston Churchill, l'indomptable lutteur qui mena à la victoire les soldats de la libération, le génial champion de la démocratie qui sauva de la pire des servitudes les patries des hommes libres. »

During your lifetime you had stepped right into history and it is difficult for us to understand that men like you are mortal. What will remain everlasting though is the memory of the tenacious and indomitable fighter you were.

Architect of victory you also became its symbol.

One could paraphrase the words you yourself used when you spoke to Royal Air Force men after the battle of England : Never have so many owed so much to one man only.

If it is true that history does not repeat itself it is nevertheless also true that chance or providence bring forth, when the destiny of humanity and the fate of our civilization are at stake the man who is capable of righting the helm.

Thus, you will not mind, Sir, I hope, if I tell you that you were all at once the Clémenceau of World War II and the Joffre of the battle of England, this decisive battle in which the Spitfires took the place of the « taxis de la Marne ».

Your presence amongst us, in the heart of this city, on a square which bears your name, will remind your contemporaries, your fellows at arms but also the young generations of the epic of the years 1940 to 1945. Your presence will more specifically call forth for those who lived these dramatic hours memories of your voice carried by the microphones of the BBC and lifting us out of the dismal resignation of the vanquished, a voice which, telling us that Britain was carrying on the struggle, gave us hope and confidence.

For it was not only the combined forces of the United Kingdom and of the Commonwealth, which you knew how to mobilize, it was the conscience of the world, it was every man and woman who cared for freedom whom you enrolled in the battle, a battle of which you had foreseen the difficulty, the length and the cruelty. A battle which you had predicted would be made of blood, sweat and tears but also a battle the outcome of which could only be victory. The words of hope and of struggle which you spoke will always remain in our hearts and your voice which spoke those words will always remain in our ears, a modern echo to those words spoken by another British hero and telling that the free world expected every man to do his duty.

When you first came to Luxembourg, our then minister of foreign affairs, another great statesman and a friend of yours (whom we are so happy to have with us today) summarized in a poignant part of his welcoming speech what your words and actions meant to us during the terrible years. I quote :

« Je n'oublierai jamais l'émotion qui m'étreignit, quand un soir à Londres, en octobre 1940, je vous ai écouté dire, sous les bombes : „Français, c'est moi, Churchill qui vous parle.” — Et à la fin de votre adresse : „Allons bonne nuit, dormez bien, rassemblez vos forces pour l'aube — car l'aube viendra !” De ces paroles, mes compatriotes recueillaient leur part. Seuls ceux qui, dans ce pays, au risque de leur liberté et de leur vie, ont écouté ces paroles calmes, presque paternelles, peuvent dire le magnifique espoir qu'elles faisaient naître en eux et l'immense réconfort qu'elles apportaient dans la nuit de leur oppression. »

The dawn which you had promised came indeed, thanks to you, the dawn of liberation and of liberty. The dawn also of great expectations and ambitious schemes such as the one which you launched in Zurich in 1946. But other dawns also rose, too often lit by the firing of guns or darkened by the dust raised by armoured divisions.

Nevertheless and thanks to the example which you set and the memory of you which stays alive with us we trust that, given effort and tenacity, we will some day see the dawn which will herald a radiant day : that of peace and freedom.

Thank you for coming, Mr. Churchill.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

L'art du sculpteur, créateur d'un monument, consiste à rendre le personnage taillé dans la pierre ou coulé dans le bronze, intensément présent à la sensibilité de celui qui y attache son regard. Ce but, Monsieur Nemon l'atteint par l'œuvre d'art qui désormais orne et relève cette place, déjà dédiée à la mémoire de l'illustre homme d'Etat. Cette masse sculpturale, qui paraît sous tension dans son attitude défiante, cette physionomie résolue qu'illumine un sourire de conquérant, tout cela crée une densité figurative, propre à ramener à la surface de notre esprit

le grand destin et l'œuvre politique de Winston Churchill.

Par ce monument, l'homme d'Etat britannique, une fois de plus, est solidement installé dans notre cité, comme il le fut dans l'esprit de mes compatriotes aux jours sombres de l'occupation. Qui saurait dire les attentes, les espoirs, l'inébranlable confiance qui s'attachaient à son nom dans ce pays de Luxembourg envahi et meurtri ? Notre population ne voyait d'autre issue à ses malheurs que la victoire annoncée par la bouche prophétique de Churchill,

mais précédée, selon ses propos par une longue série d'épreuves et d'efforts. C'est alors, chère Lady Soames, que le nom de votre père devenait pour tous l'antidote contre la propagande envahissante de l'occupant, le fanion de la révolte contre les sévices et les meurtrissures morales.

C'est pourquoi, le Gouvernement, encouragé par la Maison Souveraine, a donné son appui au projet conçu depuis assez longtemps, de consacrer la pérennité de la reconnaissance nationale par un monument digne du grand Résistant. J'exprime la haute appréciation du Gouvernement pour le travail accompli par le comité d'action qui s'était formé pour promouvoir cette idée. Je félicite et remercie particulièrement le président et les membres de ce comité ainsi que les représentants des associations qui y ont collaboré, à savoir l'Association des Anciens Combattants, la British-Luxembourg Society et la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés.

Puisse ce monument rendre hommage, à travers Winston Churchill, à la nation britannique, à son imperturbable attachement aux libertés fondamentales, à sa détermination et son courage à l'heure de l'abandon et du danger.

To-day's dedication should not however be solely an occasion to revive a past, which, for our younger generation, seems already far away.

The monument should carry also messages for the future, by recalling some basic ideas on which especially after the war, Winston Churchill commented in his famous speeches, trying to restore or to build on their foundation a new order of the world.

First there is his high appreciation of a free democracy. In a speech before the States General of the Netherlands in May 1946, he came to define the free democracy based upon the people's will and expressing itself through representative assemblies under generally accepted constitutional forms.

And he goes on, indicating some practical tests for the reality of a political democracy: free expression of opinion, independence of the Courts of Justice, fair play as well as for the poor as for the rich. In short he asks: « Do the Government own the people, or do the people own the Government? »

A great British tradition of habeas corpus and parliamentary democracy is shining through all his post-war speeches. It was to safeguard this political ideal that the aggressors had been resisted at a high price of tears and blood.

The reign of Law should not only prevail inside the states. It should extend to the relations between the nations. Churchill was putting his faith at that time into the World Institution of the United Nations. Before the Luxembourg Parliament he declared: « This world organization aims at the prevention of war and of aggression, not merely by words and resolutions, but by the use of unlimited force, if necessary, against an aggressor. » As a matter of fact, he would have the United Nations Organization equipped with an international armed force. And he continued: « the reign of Law shall secure to the smallest as to the largest States, their rights and their liberties. »

It was this same basic belief in new bonds between nations to insure peace, safety and freedom which prompted him to propose in his Zurich speech on September 1946 « a kind of United States of Europe », giving the first impulse to a political ideology, i. e. the construction of an integrated Europe, which still dominates our political thinking nowadays.

Not all the visions of the great Statesman have turned the way he saw them. But the basic conviction from which flowed his proposals and initiatives — freedom, democracy and reign of Law — are still the fundamental issues of a turbulent world, moving painfully towards greater human solidarity.

This monument is not only a monument dedicated to a great man, but also to a generous political thought.

A last lesson derives from his life, which is a message of optimism and faith into life. His career as soldier, reporter, writer, member of Parliament, member and head of cabinets, his multifarious interests in many spheres of human activities, made of his life a full and harmonious destiny.

Dear Lady Soames,

It is a great privilege for all of us that you gently accepted to unveil the monument Luxembourg dedicates to the memory of your father. We thank you as well as your husband, who, in the European Community, devotes his energies to a task in line with the afore mentioned public philosophy.

Your presence and the patronage of Their Royal Highnesses the Grand Duke and the Grand Duchess give this day of British-Luxembourg friendship its full meaning and brightness.

Allocution de Lady Soames, fille cadette de Sir Winston Churchill

Your Royal Highnesses,
Prime Minister,
Your Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

By inviting me to unveil Luxembourg's Memorial to my Father, you have done me a very great honour. And today my feelings are those not only of pride

and gratitude, but also of solemn recollection. For inevitably my thoughts go back to the month of July 1946. My father was paying his first visit to the Grand Duchy. The sun was shining; there were roses everywhere. The warmth of the reception given to him in the villages, in the towns and in the capital was overwhelming. And I had the privilege of witnessing this wonderful, unforgettable welcome, sitting next to you, Sir, in the second car.

I can remember my father's emotion and joy, and my own feelings of pride to see him so received, as if it were yesterday.

My father spoke, at that time, of « the strong principle of vitality, of personality, which has preserved the independent and sovereign life of the Grand Duchy of Luxembourg across so many centuries of shock and change and through the devastating cataclysm of the two last great European and World Wars ».

During the last war that vitality and that personality were expressed in an heroic resistance to tyranny, which was an example to the world. My father was told in 1946 that he had been an inspiration to the people of Luxembourg. But Luxembourg was also close to us in London, in the person of your own beloved Head of State, Her Royal Highness the Grand Duchess Charlotte.

Nor do we forget, Sir, that you yourself were an officer in the Irish Guards and that you played your part in the Liberation of Europe serving with The Guards Armoured Division. So the Royal House of Luxembourg and its people, were equally an inspiration and an example to all those who were fighting in the cause of freedom and justice.

Once the war was over, my father's thoughts, concentrated as they were on the preservation of the hard won victory, soon turned also to that cause of European unity in which the vitality and personality of Luxembourg has played and continues to play so exemplary, so constructive, so effective a role — a cause in which my husband and I feel privileged to be working.

I see no sign that your devotion to European unity means, for Luxembourgers, or for any other of the peoples of the Community, any loss of their own personality. As your Luxembourg national motto has it, « Mir wellen bleiven wat mir sin ». We want to stay what we are.

Like you, my father saw no conflict between his devotion to the European cause on the one hand, and on the other his loyalty to Britain and his determination that Britons, too, should be free to remain themselves. And in this spirit he pointed the way towards creation of a united Europe.

He spoke once of his own dreams like this. « I hope », he said, « to see a Europe where men and women of every country will think as much of being European as of belonging to their native land and wherever they go in this wide domain will truly feel « Here I am at home ». Today we are seeing that dream beginning to come true.

Je remercie du fond du cœur, au nom du peuple britannique, de ma mère, de notre famille, et au mon nom personnel, tous ceux qui ont contribué à cet hommage à Winston Churchill qui se dresse aujourd'hui en Luxembourg, au centre même de l'Europe.

* *

Rappelons encore pour terminer que la veille de l'inauguration du Monument Winston Churchill, des représentants des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations-Unies, de la British-Luxembourg Society et de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés ont déposé des gerbes de fleurs sur les tombes des aviateurs britanniques enterrés au Grand-Duché, notamment aux cimetières de Diekirch, Rambrouch, Hupperdange, Maulusmillen, Basbellain, Lamadelaine et Mertert. Dans la matinée du 23 octobre des gerbes de fleurs furent déposées sur la tombe des neuf aviateurs de la Royal Air Force et de la Royal Canadian Air Force, enterrés au cimetière de Hollerich, par Monsieur Emile Kriepps, Président des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations-Unies, Monsieur René Schaaf, Président de la British-Luxembourg Society et par Monsieur Edouard Barbel, Président de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés, avec le concours du cliron d'honneur de la Résistance Johnny Schmidt.

La Journée de la Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 14 octobre 1973, la population luxembourgeoise a fêté la traditionnelle Journée de Commémoration Nationale. La veille de cette journée, le Gouvernement a publié, comme les années précédentes, une déclaration dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise.

Déclaration du Gouvernement pour la Journée de Commémoration Nationale

Demain, 14 octobre 1973, notre peuple célèbre la Journée de Commémoration Nationale. C'est dire que

ce jour est voué au souvenir de nos héros de la 2^e guerre mondiale et au souvenir des souffrances et des sacrifices supportés entre 1940 et 1945 pour le rétablissement de notre droit, de notre indépendance et de nos libertés démocratiques.

Parmi nos compatriotes, ceux qui appartiennent à la génération de la guerre se rappellent ces sacrifices et ces souffrances avec la vivacité et l'intensité de l'événement vécu. Mais les jeunes générations qui montent ne connaissent plus cette époque que par les récits oraux et écrits de leurs aînés. Pour celles-là le temps a accompli son œuvre, à savoir celle que les

années qui s'écoulaient font subir à la mémoire des humains en mettant un écran entre eux et le passé.

Pourtant il est important que plus particulièrement les jeunes se souviennent aussi. Car ce sont eux qui prendront demain la relève et ce sont eux auxquels sera demain confiée la garde des valeurs pour lesquelles leurs aînés ont souffert et sont morts.

Voilà pourquoi les membres du Gouvernement s'adressent à tous leurs compatriotes et plus spécialement aux jeunes et les invitent à se recueillir à l'occasion de cette Journée de Commémoration Nationale 1973, ensemble avec nos Souverains et les autorités du pays dans la mémoire de nos héros.

A tous nos morts, à tous nos disparus, à tous ceux qui ont souffert pour que vive la patrie, nous vouerons une pensée de respect et de fidélité.

Declaratioun vun der Regierung

Muer, de 14. Oktober feiert Lëtzebuerg säi nationale Gedenkdag. 'T as deen Dag op deem mer un déi denke sollen, déi bant dem zwete Weltkrich hire Mann gestallt hun, 't as deen Dag op deem mer eis erënnere sollen un all dat wat mer deemols hu misen erdroen fir eist Recht, eis Onofhängegkeet an eis demokratesch Freiheten ze behalen.

All déi vun eise Matbiirger, déi de Krich materlieft hun, erënnere sech nach gutt un déi schwéier Zäit, déi se deemools duurchgemaacht hun, weel se dat alles um egene Leif gespuurt hun. Ower déi jong Leit, déi elo an d'Liewen erawuessen, kennen déi Zäit nëmme méi vum Héieresoen a vun deem, wat driwwer geschriwwe gouf. Bei hinnen huet d'Zäit dat gemaacht, wat d'Joëre bei all Mënsch fäerdeg bréngen : si zéien eng Rido tëscht haut a gësch.

'T as ower wichteg, dass grad déi jong Leit sech och besënnen, well si et jo sin, déi eis muer ofléisen, denen d'Gard vun dene Wäerter iwwerdroe gët, fir déi hir Papp gelidden hun an esouguer gestuerwe sin.

Duerfir appelléiert d'Regierung un all Matbiirger, a besonnesch un déi Jong, op dem nationale Gedenkdag zesumme mat eisem Herrscherhaus a mat den Autoritéite vun Land mat Andacht un all déi ze denken, déi sech a schwéierer Zäit duurch hiren Heroissem ervirgedoen hun.

Mat eisem gréisste Respekt denke mer op deem Dag un all déi, déi hirt Liewen hiergin hun, un all déi, déi vermësst sin, un all déi, déi gelidden hun, fir dass eis Hemecht ka viruliewen.

*

De nombreuses personnalités participèrent en l'église cathédrale de Luxembourg, au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert aux

cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale, notamment les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat, Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, de nombreux parlementaires, de représentants de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil d'Etat, de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les échevins de la Ville de Luxembourg, M. Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants français et luxembourgeois, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force, de la Ligue des Invalides et Mutilés de Guerre, de scouts, des mouvements de la jeunesse et des élèves de l'enseignement moyen, secondaire, pédagogique et technique.

Le service pontifical fut célébré en l'église cathédrale par Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Le programme musical fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction du professeur M. René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux, un important cortège se rendit au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Le cortège fut composé de la musique militaire, d'un détachement de l'Armée, des membres du Conseil National de la Résistance, des anciens combattants, maquisards, prisonniers et déportés politiques, résistants, enrôlés de force, mutilés de guerre, des membres de la Fédération Nationale des Scouts du Luxembourg, de la Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg, de l'Association des Girl-Guides du Luxembourg, des élèves des divers établissements d'enseignement et de la population.

Après avoir passé en revue la troupe, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied de la Flamme du Souvenir qu'il ranima ensuite. Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent alors à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or. La cérémonie devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Le cortège se rendit ensuite au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert, où des fleurs furent déposées par des représentants du Gouvernement, de l'Administration de la Ville de Luxembourg, l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918 et les associations patriotiques.

L'Ouverture de la Session Parlementaire 1973-1974

Le 9 octobre 1973 a eu lieu la traditionnelle séance de rentrée parlementaire, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Antoine Krier (PSD), assisté comme secrétaire des deux plus jeunes députés, M^{lle} Colette Flesch (PD) et M. Théo Bohnenberger (PCS).

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1972-73 de la Chambre des Députés et ouverte la session parlementaire 1973-1974.

Après le discours du doyen d'âge, M. Antoine Krier, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : M. Pierre Grégoire (Parti Chrétien-Social), Président; M. Paul Wilwertz (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois), M. Albert Berchem (Parti Démocratique) et M. Georges Wagner (PCS), Vice-Présidents; M. Aly Duhr (PCS), M. Jean Spautz (PCS), M. René Hengel (POSL), M. Roger Schleimer (Parti Social-Démocrate) et M. Camille Hellinckx (PD), Secrétaires; M. Guillaume Wagener, Greffier et M. Pierre Dillenbourg, Greffier-adjoint.

Après l'allocation d'ouverture prononcée par M. Pierre Grégoire, il fut procédé à l'élection des commissions permanentes de la Chambre des Députés dont voici la composition :

Commission de Travail

M. Pierre Grégoire, Président;
MM. Tony Bieber (Remplaçants : MM. Nicolas Mosar et Jean Wolter);
Raymond Vouel (Remplaçants : MM. Benny Berg, Frankie Hansen et René Van den Bulcke);
Paul Elvinger (Remplaçant : M. Albert Berchem);
Dominique Urbany (Remplaçant : M. Arthur Useldinger);
Roger Schleimer (Remplaçante : M^{me} Astrid Lulling).

Commission des Pétitions

Président : M. Albert Berchem;
Vice-Président : M. Joseph Hauptert;
MM. René Bürger, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald;
Victor Abens, Joseph Hauptert, Roger Krier;
Albert Berchem, Alex Wantz;
Dominique Meis;
Georges Hurt.

Commission des Comptes

Président : M. Jean Winkin;
Vice-Président : M. Henri Diederich;
MM. Théo Bohnenberger, Jean-Pierre Glesener, Jean Winkin, Jean Wolter;
René Van den Bulcke, Joseph Hauptert;
Paul Beghin, Henri Diederich, Jean Hamilius;

Arthur Useldinger;
Henry Cravatte.

Commission des Affaires étrangères.

Président : M. Paul Elvinger;
Vice-Président : M. Georges Margue;
MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Jean Wolter;
René Van den Bulcke, Raymond Vouel;
Paul Elvinger, M^{me} Colette Flesch;
M^{me} Astrid Lulling.

Commission de la Force Publique

Président : M. René Mart;
Vice-Président : M. Georges Wagner;
MM. Jean-Pierre Glesener, Nicolas Mosar, Pierre Rumé, Georges Wagner;
Frankie Hansen, René Hengel;
Camille Hellinckx, René Mart;
Georges Hurt.

Commission des Affaires sociales

Président : M. Jean Spautz;
Vice-Président : M. Paul Elvinger;
MM. Tony Bieber, Emile Gerson, Jean Spautz, Jean Wolter;
Benny Berg, René Hengel;
Paul Elvinger, René Mart;
Joseph Grandgenet;
Roger Schleimer.

Commission des Finances et du Budget

Président : M. Nicolas Mosar;
Vice-Président : M. Jean Hamilius;
MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Georges Margue, Nicolas Mosar;
Benny Berg, René Van den Bulcke;
Jean Hamilius, Camille Hellinckx;
Dominique Urbany;
Roger Schleimer.

Commission de l'Economie nationale et des Classes moyennes

Président : M. Jean Hamilius;
Vice-Président : M. Georges Wagner;
MM. Théo Bohnenberger, Nicolas Kollwelter, Jean-Pierre Urwald, Georges Wagner;
Raymond Vouel, Antoine Wehenkel (Remplaçant : M. Paul Wilwertz — classes moyennes);
Paul Elvinger, Jean Hamilius (Remplaçant : M. Robert Schaffner — classes moyennes);
Arthur Useldinger;
M^{me} Astrid Lulling.

Commission agricole

Président : M. Jean Winkin;
Vice-Président : M. Henri Diederich;
MM. Théo Bohnenberger, Aly Duhr, Joseph Herr (Remplaçant : M. Jean-Pierre Urwald — questions viticoles), Jean Winkin;

Victor Abens, Frankie Hansen;
Albert Berchem, Henri Diederich (Remplaçant : M. Robert Schaffner — questions viticoles);
Arthur Useldinger;
Henry Cravatte (Remplaçant : M. Georges Hurt — questions viticoles).

Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles

Président : M. Léon Bollendorff;
Vice-Président : M. Paul Beghin;
MM. Léon Bollendorff, Emile Burgraff, Emile Gerson, Joseph Herr;
René Van den Buleke, Roger Krier;
Paul Beghin, M^{me} Colette Flesch;
Dominique Urbany;
M^{me} Astrid Lulling.

Commission juridique

Président : M. Paul Wilwertz;
Vice-Président : M. Camille Hellinckx;
MM. Tony Bieber, Joseph Herr, Georges Margue, Nicolas Mosar;
Antoine Wehenkel, Paul Wilwertz;
Paul Elvinger, Camille Hellinckx;
Arthur Useldinger;
Henry Cravatte.

Commission de la Fonction publique

Président : M^{me} Colette Flesch;
Vice-Président : M. Jean Winkin;
MM. Léon Bollendorff, Nicolas Kollwelter, Nicolas Mosar, Jean Winkin;
Frankie Hansen, Joseph Wohlfart;
Paul Beghin, M^{me} Colette Flesch;
Joseph Grandgenet;
Georges Hurt.

Commission des Transports et de l'Energie

Président : M. Robert Schaffner;
Vice-Président : M. Nicolas Kollwelter;
MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Nicolas Kollwelter, Joseph Lucius;
Roger Krier, Antoine Wehenkel;
Robert Schaffner, Charles Wagner;
Jacques Hoffmann;
Georges Hurt.

Commission des Travaux publics

Président : M. Robert Schaffner;
Vice-Président : M. Marcel Knauf;
MM. Emile Colling, Georges Margue, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald;
Victor Abens, Marcel Knauf;
Jean Hamilius, Robert Schaffner;
Marcel Flammang;
Roger Schleimer.

Commission des Affaires communales

Président : M. Robert Schaffner;
Vice-Président : M. Georges Margue;
MM. Aly Duhr, Jean-Pierre Glesener, Georges Margue, Jean Winkin;

Roger Krier, Joseph Wohlfart;
Albert Berchem, Robert Schaffner;
Arthur Useldinger;
Henry Cravatte.

Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille

Président : M. Emile Colling;
Vice-Président : M. Charles Wagner;
MM. Léon Bollendorff, René Bürger, Emile Colling, Joseph Herr;
Frankie Hansen, Raymond Vouel;
Charles Wagner, Alex Wantz;
Joseph Grandgenet;
Antoine Krier.

Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs

Président : M. Paul Beghin
Vice-Président : M. Marcel Knauf;
MM. Théo Bohnenberger, René Bürger, Emile Gerson, Joseph Lucius;
Marcel Knauf, Paul Wilwertz;
Paul Beghin, René Mart;
Dominique Meis;
Roger Schleimer.

Commission préparatoire pour la révision constitutionnelle

Président : M. Tony Bieber;
Vice-Président : M. Camille Hellinckx;
MM. Tony Bieber, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar;
Raymond Vouel, Paul Wilwertz;
Paul Elvinger, Camille Hellinckx;
Dominique Urbany;
Henry Cravatte.

Commission concernant la Vente de Domaines de l'Etat

Président : M. Jean-Pierre Urwald;
Vice-Président : M. Robert Schaffner;
MM. Emile Gerson, Nicolas Kollwelter, Pierre Rumé, Jean-Pierre Urwald;
René Van den Buleke, Frankie Hansen;
Henri Diederich, Robert Schaffner;
Jacques Hoffmann;
Roger Schleimer.

Commission de l'Aménagement du Territoire

Président : M. Jean Winkin;
Vice-Président : M. René Van den Bulcke;
MM. Emile Colling, Georges Margue, Nicolas Mosar, Jean Winkin;
René Van den Bulcke, Raymond Vouel;
Jean Hamilius, Robert Schaffner;
Dominique Urbany;
Henry Cravatte.

La composition du bureau des différents groupes politiques est la suivante :

Groupe parlementaire socialiste : Président : M. Raymond Vouel, Vice-Présidents : MM. Benny Berg, René Van den Bulcke et Frankie Hansen, Secrétaire : M. Maurice Thoss.

Groupe parlementaire du Parti social démocrate :
Président : M. Roger Schleimer, Vice-Président : M. Georges Hurt, Secrétaire : M^{lle} Astrid Lulling.

Groupe parlementaire du Parti chrétien social : Président : M. Tony Biever, Président adj. : M. Nicolas Mosar, Vice-Président : M. Jean Wolter, Trésorier : M. Jean Winkin.

Groupe parlementaire du Parti démocratique : Président : M. Paul Elvinger, Vice-Président : M. Albert Berchem, Trésorier : M. Camille Helinckx, Secrétaire : M^{lle} Colette Flesch.

Groupe parlementaire du Parti communiste : Président : M. Dominique Urbany, Secrétaire : M. Arthur Useldinger.

Luxembourg Capital Market

Dans son édition du 26 septembre 1973, « The Financial Times » a publié un supplément sur la place financière de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après les différents articles de cette étude intitulée « Luxembourg Capital Market ». Rappelons ici que le Financial Times a déjà consacré à deux reprises un important supplément de plusieurs pages au Grand-Duché de Luxembourg, notamment sur son rôle au centre de l'Europe, la place importante qu'il occupe comme centre financier international, la structure industrielle de l'économie luxembourgeoise et le rôle du Grand-Duché dans la Communauté européenne. Les principales contributions de ces suppléments du Financial Times ont été reproduites dans les Bulletins de Documentation N° 9 du 5 octobre 1969 et N° 5 du 30 septembre 1970.

The international banking community is there in force

The Common Market decision to locate its Monetary Co-operation Fund in Luxembourg dramatically confirmed the importance of the Grand Duchy as one of the major financial centres of Europe. Taken in April and confirmed in June, this decision made Luxembourg, the European Community's smallest member, the focal point for its most ambitious project, for the Fund is envisaged as the forerunner of a Common Market central banking system, the prerequisite for all economic and monetary union.

Backed by reality

This symbolic financial eminence is backed up by reality. The number of banks established in Luxembourg continues to rise steadily. The Grand Duchy now boasts some 65 banks, and there are likely to be some 80 by the end of the year. Of these only two are domestic. The newcomers are far from being second-line institutions. Major U.S. banks are still coming into the Duchy and this year has seen the first application by a Japanese bank to set up a Luxembourg subsidiary.

The balance sheet total of all the banks is also huge. Indeed, between the end of 1972 and last June alone they grew by over Lux. Frs. 100,000 m. to reach about Lux. Frs. 630,000 m. (about \$ 17,000 m.).

Aided by a freedom of capital movement made possible by a two-tier foreign exchange market, and by the attraction for foreign investors of very light taxation (including the absence of withholding tax on interest payments) the Duchy quickly cornered a share of the international loan market which sprang up when the U.S. interest equalisation tax was introduced in 1963.

Big international companies set up Luxembourg holding subsidiaries as vehicles to borrow money in the Euromarkets, and the business provided by these gave Luxembourg banks both a staple income and an opportunity to gather expertise. This has kept them well to the fore ever since. Luxembourg banks figure among the most active primary bond market managers and co-managers, and secondary market makers. It was a Luxembourg bank, Kredietbank S. A. Luxembourgeoise, which pioneered the bond unit of account (not to be confused with the Common Market unit of account) for use as a currencyhedged issuing medium. Kredietbank is also in the managing group for the first bond issue to be denominated in the latest composite currency unit, the « Euro ».

The question arises whether this heavy involvement might not be a source of weakness as well as of strength. Since the first six weeks of this year monetary uncertainties have plunged the Eurodollar bond market — traditionally the leading sector — into a slough of despond. New issue activity has dried up and secondary market prices have slipped sharply.

Despite flurries of activity, other currencies have so far not established themselves as consistent alternatives and up to the present time the secondary market has failed to arouse itself from a deep lethargy. In mid-September the Bondtrade indices for medium- and long-term securities were standing at 96.60 and 90.50 respectively, marginally higher than three months earlier, but far below the levels of around 101.50 and 98.20 prevailing at the start of the year.

Although there are signs that new issue activity is beginning to pick up again, helped by some two months of comparative exchange market calm, there

can be no doubt that profits from Eurobond activities will be very much lower this year than last. On the other hand money market activity is at record levels, so that what the banks lose on the bond swings they can gain on the Eurodeposit roundabouts.

Simply enormous

The growth in Eurocurrency deposit trading has been simply enormous. Recent figures for London showed that the volume of the market expanded more in the first five months of this year than in the whole of the previous year, most of the increase arising from interbank business. And perhaps because Luxembourg is so centrally placed within Europe, and so accustomed to watching what is happening to its larger and more powerful neighbours, its Eurocurrency traders are more ready than many of their rivals in other financial centres to work all the currencies.

Balancing the decline in the bond market against the upsurge in shorter-term deposit trading it seems likely that Luxembourg's banking sector will come out of this year with colours flying.

It is partly a question of flexibility, and in this respect Luxembourg has one fundamental advantage, taken from German banking tradition. It has maintained the concept of the universal bank.

Unlike Belgium — its partner in the Belgo-Luxembourg Economic Union — which split off portfolio investment from deposit banking as part of its solution to the crises of the 1930s, Luxembourg allows its banks to diversify their interests into every aspect of legitimate financial activity. Luxembourg banks can go into the mortgage business, hold interests in commercial and industrial enterprises, join international loan issue syndicates, make secondary securities markets, run portfolio investment funds: they can offer their clients, and use themselves, a full range of financial services.

It can be seen from the above that the reality of banking in Luxembourg is far removed from its « brass-plate » reputation. In so far as it has developed into Europe's second most important entrepot banking centre, this is due to the growing activities and influence of the Commissariat au Contrôle des Banques. It is no accident that this organisation has made detached studies of how the London market is regulated yet promoted though not a few banks in Luxembourg think that the regulations are more stringent than London's.

Delicate matter

One example of how the Commissariat has sought to promote « real » banking and discourage less se-

rious institutions from setting-up is the fact that until three weeks ago, foreign banks were required to bring in a minimum capital of Lux. frs. 100 m. (about \$ 2.6 m.). Now the minimum capital requirement has been raised to Lux. Frs. 250 m. (about \$ 6.5 m.). This regulation applies to branches of foreign banks as well as to subsidiaries.

In addition to this, banks are required to ensure that their « own funds » never fall below 3 per cent. of their borrowed funds. Just how far these regulations are in fact enforced is a delicate matter, but there is no doubt that requirements like these of course increase the potential costs for a foreign bank planning to set up in Luxembourg.

Given the liquidity of the Luxembourg banking system, the requirement that a 30 per cent. liquidity ratio be maintained is not very onerous. However, what may be said is that the Commissariat is making great efforts to ensure that conservatism is blended with freedom in Luxembourg banking.

The methods it uses for this are, first, to screen off the banks it doesn't want to set up; for a first class bank to get permission to set up there can take a matter of days; however, in the case of those which are not wanted, the administrative delays can be long.

The Commissariat's second line of defence lies in ensuring, that the managers of the banks are responsible; proposed managers have to submit a curriculum vitae before authorisation to open is granted.

The third line of defence is keeping close tabs on what the banks are doing. All banks (including branches) have to submit monthly balance sheets to the Commissariat which also has the right (which it uses) to send in its own auditors for spot checks.

Finally, the Commissariat feels itself responsible for finding solutions for banks which do get into trouble. Two small banks for example, where insolvency is not involved but which the Commissariat considers should not keep their banking licences, have recently been put under « gestion contrôlée ». In another recent case, the Commissariat arranged for a bank which was in difficulties to be taken over by another Luxembourg bank.

Given this flexible but « managed » system, Luxembourg seems set fair to continue its present rapid growth path. Already, the siting of the European Investment Bank there has yielded dividends for the banks. This is more than symbolism; bankers who visit the EIB may well drop in on other banks while there. And EIB spare funds are always welcome as deposits. The former at least is expected to be even more true of the European monetary fund.

Holding companies provide an important clientele

When Luxembourg put in its claim, finally successful, to have the Common Market's Monetary Co-operation Fund sited there, it met unexpected resistance from its neighbours.

Neither France nor Germany disputed that the fund should be set up in Luxembourg, along with other major community institutions such as the European Court of Justice and the European Investment

Bank. But both demanded that the Duchy should reciprocate by modifying its tax laws for holding companies. In particular they sought to put pressure on Luxembourg to stop foreign companies transferring revenue to Luxembourg «letter-box» subsidiaries in order to avoid paying corporate taxes.

Luxembourg resisted and won its way. But the incident was interesting, because it drew briefly into the limelight one of the main factors of the Duchy's success in establishing itself as a major financial centre.

In 1929 a law was passed to eliminate double taxation of income from portfolio securities held by Luxembourg companies, by exempting them from tax on dividends and interest. The law defined a holding company for tax purposes as a company which restricted its activities to the acquisition, holding, development and disposition of interests in other companies, excluding all other commercial or industrial operations. The law has been updated twice since, in 1965 and 1967.

Law modified

In 1965 a modification allowed Luxembourg holding subsidiaries of major groups to finance other subsidiaries and affiliates of the group without losing privileged tax status. In 1967 a further change allowed banks to set up holding companies to issue bonds, raising money for onlending to the banks, to be made available by them to medium-sized industries.

Essentially, then, a Luxembourg holding company can fulfil several functions. It may be established to hold the controlling interest in affiliated companies; or to raise funds for associated companies, usually in the international capital markets; or by a bank to raise funds for onlending (though the funds have to be on-lent for the same term as they were borrowed for — or frozen in a Luxembourg account — while there is a limit of two per cent. on the differential between interest rate paid and interest rate charged); or it may be established to run an investment fund, either open or closed-ended.

In all cases the holding company is exempted from taxes except for an initial registration duty of one per cent. on its capitalisation and a 0.16 per cent. « subscription tax » levied annually on the value of shares, bonds and other negotiable securities issued by the company. For companies with a capital of Lux. Frs. 1,000 m. or more the registration and stamp duties are reduced, while for open-ended mutual funds the annual subscription levy is fixed at 0.6 per cent. of the inventory value of their portfolio.

Several choices

Most Luxembourg holding companies take the form of a joint-stock « société anonyme », but they can in fact take any of five other corporate forms recognised in Luxembourg law. The capital of the

company may be nominated in any currency, or in units of account.

Disclosure requirements are limited. Every holding company must file an annual balance sheet summary, including a statement of profit and loss. In addition, joint-stock holding companies must publish a full annual balance sheet and statement in the official gazette. They are not obliged to disclose the contents of their portfolios. But the Luxembourg authorities moved last December to tighten control in the investment fund sector, following the various mutual fund scandals of the past few years.

The Law of December 22 established an obligatory list of approved funds under the surveillance of the Luxembourg Commissariat au Contrôle des Banques. To obtain a listing a fund must open its books to expert audit. Any irregularity may result in listing being refused, and the fund being wound up.

The attraction of the Luxembourg formula is evidenced by the fact that the number of holding companies passed 3,000 early this year, even though the registration duty was trebled from 0.32 per cent. during 1972, on the orders of the Common Market Commission (a 0.1 per cent. stamp duty was suppressed at the same time).

Such a large number of companies clearly provides a vastly important clientele for the Luxembourg banking community. Funding through a Luxembourg subsidiary is particularly attractive for foreign companies because of a complete absence of minimum reserve requirements. A Luxembourg holding company may borrow up to ten times its paid-up capital through bond issues, and onlend the whole proceeds, after charges, to any member of the group to which it belongs. The capital value of Luxembourg-based investment trusts rose to some Lux. Frs. 112,000 m. at the end of last year, from about Lux. Frs. 83,000 m. francs a year earlier.

Not surprisingly, the possibility of losing part of this business caused a shockwave of worry through the banking community earlier this year, when the French and German governments pressed for tax reform. But that concern has now evaporated completely. Luxembourg Premier and Finance Minister Pierre Werner stood firm on the principle that there would be no revision of the Luxembourg tax system except within the context of Common Market corporate tax harmonisation — and that is still a long way off.

Luxembourg bankers point out that their country is less of a tax haven than a number of other places, such as the Dutch Antilles. Any move to tighten Luxembourg tax laws would simply send business elsewhere, they argue.

But if Luxembourg is a favourite, it is not simply because of low taxes. It also reflects the high quality of financial service which is available from the banking community; and not least, the convenience of being in the heart of the European Community.

What the tax advantages mean to financial operations

by John Chown

Luxembourg is a favourite location for holding companies, and there have been accusations from other EEC members that the country is enjoying a privileged and anomalous tax position. On June 18 the EEC Commission published a « Report on Tax Arrangements applying to Holding Companies ». Reading this document gives the impression that the authors had been set the task of finding cogent arguments against the present Luxembourg position but that they found some difficulty in doing so. In fact, Luxembourg is not a tax haven in the real sense but rather a place where it is sometimes convenient to set up tax neutral holding companies.

General rules

Apart from the special rules governing holding companies, tax rates in Luxembourg are not markedly out of line with those of the rest of Europe. Companies, for instance, in general pay tax at a flat rate of 40 per cent. but in addition a tax on profits is payable to the municipalities. (There are reduced rates of tax for companies with smaller profits but these, including the tapering out provisions, only apply where profits are less than Luxembourg Frs. 1,312 m. or about £ 15,000.) The « classical » system of company taxation applies and dividends paid are fully taxable in the hands of the recipient shareholders. Personal tax rates for residents rise to 57 per cent. and there is a net wealth tax at a rate of 0.5 per cent. in addition.

Where dividends are paid by Luxembourg companies to non-residents, there is a withholding tax of 25 per cent. but this is reduced under a number of double tax agreements. The agreement with the U. K. for instance, provides for a rate of withholding tax reduces to 5 per cent.

Luxembourg holding companies properly qualified as such under the law of July 31, 1929, are exempt from tax on dividends and interest received. Furthermore, there is no withholding tax when the income is distributed by the holding company as dividends. Passive income of this type can, therefore, flow into Luxembourg and out again without any tax consequences in Luxembourg itself. The only taxes payable are the capital contribution tax of 0.32 per cent. at the time of formation plus an annual subscription tax of 0.16 per cent. on the value of the securities issued by the holding company. Reductions in these rates are available for « milliardaires » on that part of a company's capital in excess of Lux. Frs. 1,000 m. (about £ 11 m.).

There is one major disadvantage of Luxembourg as compared with other jurisdictions that might be used as a location for holding companies. This is that all the double tax agreements to which Luxembourg is a party specifically exclude holding companies from the benefits of any reductions in the rates of withholding tax on dividends, interest or

royalties received from the other partner country. Although a Luxembourg holding company is itself tax neutral, this does not permit any reductions in the rates of tax on income flowing in.

It is for this reason that companies set up to hold equity participations are often incorporated in the Netherlands, the Netherlands Antilles or Switzerland. Although these jurisdictions do not offer the apparent advantages of Luxembourg they have concluded many double tax agreements which do reduce withholding taxes in the country of source, reductions which may only partly be neutralised by such taxes as are payable in the holding company's own country, including withholding taxes due when dividends are redistributed to the ultimate shareholder.

Where Luxembourg comes into its own is on interest. Although, in principle, most countries have sought to protect their tax base by imposing a withholding tax on certain types of interest paid to non-residents, events have proved this policy to be counter-productive. There are now enormous funds available for investment owned by individuals, institutions and Governments who are not themselves liable to taxation on their income and who are free of exchange control restrictions (imposed in their own country) limiting where they can invest.

These funds are invested with an eye to the net yield after all taxes. If the going market yield on the Eurobond market is 9 per cent. for a bond of a particular maturity and in a particular currency, such investors receive this 9 per cent. clean. If borrowers in a particular country have to pay interest under deduction of a withholding tax at 30 per cent., they would have to offer a gross yield of 12.86 per cent. to tap the Eurobond market at all and even then would have themselves to give a guarantee against any possible future increase in the rate of tax.

As country after country has discovered, in these circumstances a withholding tax on interest is not a tax on the wicked foreign capitalist, but a tax on the domestic industrial borrower. Such countries, including the U. K. in 1969, have ensured that their risk borrowers can tap this market freely by introducing specific legislation. British companies, French companies, American companies, Australian companies and others can all have access directly to this market without any tax penalty. (At present there are temporary restrictions affecting borrowing by residents of countries such as Switzerland and Germany, such restrictions being intended to keep hot money out of a strong currency country.)

It follows from all this that a great many financial transactions can take place directly in such a way that the borrower can claim a deduction at the interest rate without the lender having to pay any corresponding tax on it. No tax is saved (as there was none in the first place) by setting up a Luxembourg company as an intermediary.

What the holding company does is to give a considerable degree of flexibility. An international group can set up such a company which arranges an international borrowing and having borrowed the money can re-lend it to other companies within the group in different countries according to the needs of the moment. This is an administrative convenience rather than a tax avoidance manoeuvre. Indeed it is essential to ensure that interest is paid to the Luxembourg holding company in such a way that it can be claimed as a deduction.

There are two other important uses of a Luxembourg holding company. These are for international investment trusts which wish to retain flexibility to invest in a number of countries and joint venture companies.

Best answer

One of the more difficult recurring problems facing anyone professionally engaged in international taxation is that of a syndicate of companies or occasionally private investors in various countries who wish to get up a jointly owned company which would in turn invest in a number of other countries. In such a case it nearly always turns out that the best answer from a purely fiscal point of view would be for each partner to make his own investments directly in each target country. This, however, is administratively inconvenient and managerially unacceptable: the problem then is to find the nearest approximation to a tax neutral holding company which can be interposed with the minimum of additional tax.

Sometimes but by no means always the answer is in Luxembourg. Here all that one has done is to find the best available answer given that tax systems of the Community are not harmonised for this purpose the Luxembourg holding company would for EEC purposes at least, become superfluous once even the intermediate arms of tax harmonisation had been achieved.

The EEC report of June 18 points out that holding companies can be used for three purposes: for control and co-ordination, for financing, and to collect and accumulate income. The first of these is admitted to have no tax relevance although, as I have pointed out, it is an important attraction of Luxembourg in practice.

The report first examined the financing role of holding companies which it says (adopting William Hopper's phrase) act as « a turntable for capital ». « Criticism » says the Report « is much less well founded, where it relates to dividend collected by a holding company is as in the case of most countries this income is liable to corporation tax at the level of the company distributing it. Exemption is then aimed solely to avoid economic double taxation ». In fact because of the lack of withholding tax reductions normally granted by double tax agreements to tax avoidance purposes would appear to be achieved by a Luxembourg holding company which could not be accomplished by holding shares direct.

The Commission Report has stronger grounds for criticism when it comes to interest payments but the

analysis is a little confused. The report states « for instance if an industrial company established in a country with high withholding tax sets up a holding company which is to float loans in another country » (meaning presumably Luxembourg) « with no or only very low withholding taxes, this industrial company escapes withholding tax in its own country ».

Interest flow

This is true, but it escapes withholding tax only at the cost of being denied a reduction for the interest. It is counter-productive tax planning to route charges against income into a tax-free country. The benefits of Luxembourg can only be enjoyed in the circumstances mentioned if the money can be re-lent in such a way that interest corresponding in amount to the interest paid, flows into Luxembourg in a form which is tax deductible to the payer. As already explained, if the interest can flow out to Luxembourg without withholding tax it could, in any case, have been paid to the original lender without withholding tax.

The Report does make this point explicitly in the next section on so-called « letter-box » companies. It suggests that the company may « even place funds at the disposal of the natural or legal person controlling the holding company in the form of a loan . . . In this way this person enjoys the additional advantage of being able in principle to deduct from taxable income the loan interest paid to the holding company ».

This is true and this is a possible international abuse. However, the extent to which this possibility exists it is not the fault of Luxembourg. As everyone concerned with the set-up of tax havens is aware the real problems arise in the country of source of the income and in the country of residence of the true beneficial owner of the income. For the device suggested to work there must be freedom from or a lower rate of withholding tax on interest paid to non-residents without loss of the right to deduct the interest from taxable profits.

If it is possible to flow interest into a Luxembourg holding company in this way it is possible to flow it anywhere in the world with or without the inter-positing of a holding company. If the income can accumulate in a holding company without tax penalty in the country of residence of the shareholders, this is because the latter country has no legislation to deal with this particular form of tax avoidance.

This problem will therefore continue unless member states of EEC agree to harmonise on a positive and substantial rate of withholding tax on all interest payments to non-residents except where there is a corresponding tax liability in the country of residence. Mr. Alban Hansen speaking at a Financial Times conference organised in Brussels in June indicated that moves in this direction were being considered. However, the enforcement of withholding tax in these circumstances would, in most cases, check the rate of growth of the country or countries imposing the restriction and would also force up its own domestic rates of interest.

Tax holiday

Legislation directed at the accumulation of income in offshore subsidiaries also has its dangers. If passive income accumulated in a tax haven is to be taxed, how about profits earned in a country which offers a tax holiday to stimulate development? How does one distinguish between total tax-free income accumulated in Luxembourg and dividends paid to Luxembourg which although tax-exempt there have borne a full measure of tax in the country of source?

American experience of these questions shows that an attempt to seek the right balance can produce very complex legislation. Such legislation is only practicable in a country with a high level of taxpayer compliance and efficient machinery for

enforcement. Failing these conditions any such tax would merely be a tax on the honest.

Finally, the Commission Report concludes that « action restricted to holding companies within the Community would, however, inevitably touch off a flight of capital to tax havens outside the Community ». The position of the Channel Islands, the Isle of Man and Gibraltar together with territories such as the Bahamas and Bermuda which will become associated on February 1st, 1975, or later are specifically mentioned. The Commission Report concludes by saying that a solution should be sought « in the general framework of harmonisation of withholding tax on bond interest » and therefore for there to be a final solution « there must be Community action against all tax haven companies ».

Stock Exchange the main centre for Eurobond dealings

by Mary Campbell

Given the inauspicious date of its foundation — 1929 — it is hardly surprising that the Luxembourg Stock Exchange owes its present importance to developments since the last war. Indeed, it can only really be dated back to the emergence of the Eurobond market in the early- and mid-1960s.

Since then it has become the closest that there is to a stock exchange for the Euromarkets. Luxembourg's domestic corporate structure has little to offer in terms of share trading. Of the total of 806 securities listed on the Exchange at the end of last year no less than 589 were Eurobonds, while a mere 69 were, on the widest definition, Luxembourg securities (and this figure includes Government and municipal stocks).

The Luxembourg Stock Exchange is also a major centre for the listing of mutual funds: at the end of last year 62 Luxembourg-based mutual funds were listed there and 29 foreign funds. It is interesting to note, however, that the number of funds listed has actually declined recently: the comparable figures for 1970 were 59 Luxembourg and 33 foreign.

The importance of the Eurobond market for the Luxembourg Exchange is also reflected in the low turnover. Because Eurobond investors and dealers are spread widely throughout Europe and elsewhere Eurobonds are therefore traded by telephone and Telex rather than through the Exchange. The volume of turnover on the exchange is very low relative to the number and value of stocks listed. Total value of shares bought during the last financial year was \$ 30.6 m. (though the over-the-counter market in Luxembourg ran at the rate of \$ 8 m. per day). Trading sessions on the floor last only for two hours each day.

In the early stages of the development of the Eurobond market, Luxembourg was an attractive Exchange for listings because of the speed with which they could be accomplished and the flexibility of the publication requirements. The Luxembourg authorities are at pains to point out that all this — ex-

cept the speed element — has now changed. They maintain that requirements as to prospectuses and publicity — all of which have to be approved by the Commissariat au Contrôle des Banques to which a lot of additional material also has to be submitted — are now among the most stringent in the world. Just why the Exchange continues to be used as a listing centre is therefore something of a mystery — one authority in Luxembourg at least attributes it to tradition.

Computer system

At all events, the Luxembourg Stock Exchange is doing all that it can to ensure that its role as the main stock exchange for the international capital markets continues in the future. It has agreed to take responsibility for working out and publishing exchange rates against 10 currencies for the Euro basket of currencies in which the European Investment Bank is currently issuing bonds; the choice of Luxembourg as the site for Cedel has also done much to promote the city's status in the Eurobond market (though Cedel is owned by banks and is not directly linked to the Exchange). Most important of all, it is closely involved with the setting up of a computer-based trading system for the Eurobond market, known as Eurex.

The *raison d'être* for the establishment of such a system is the high cost of running a truly international securities trading market. At present, each investor and dealer has to have direct telex and/or telephone lines to the dealers in the market — lines which usually have to cross at least one frontier and often more. It would be much cheaper, it is argued, to have all these lines centralised in one place so that investors and dealers alike only have to have one line in and out where they would be automatically matched by the computer.

So far only the first feasibility study has been completed. This was favourable, and last Friday a second feasibility study was formally commissioned

by some 70 interested institutions. Each institution backing the second study is putting up a maximum of \$ 1,000 to finance it. To date, the dealing community has mostly held off participating, but the Exchange expects these and other institutions to come in if the second study proves favourable. The second feasibility study, like the first, will be carried out by Fiduciaire Générale de Luxembourg (the management consulting firm which studied and implemented the CEDEL clearing system) together with a committee of potential users.

The main function of Eurex will be the anonymous matching and confirmation of deals and issuing of clearing instructions to either Euroclear or Cedel (the two Eurobond clearing houses) and back office work. It will also, however, provide participants with information such as opening prices, high/low prices, and yields, information which has been notably lacking on an organised basis in the Eurobond market to date.

A company would be set up to run Eurex. It would be owned by interested institutions on a joint venture basis with the Luxembourg stock exchange, which has sponsored the project, also having a stake (though, it emphasises, its holding will not be bigger than that of any other participant).

Mastery in mutual funds

Luxembourg has long been known as one of the leading portfolio management centres of Europe. The domestic — or quasi-domestic — banks like Banque Internationale and Kredietbank Luxembourgise themselves manage substantial investment sums on their clients' behalf — exactly how much is a closely guarded secret — as do the foreign banks. But, unlike Switzerland, the reputation of Luxembourg in this field has been built on the mutual funds industry.

Luxembourg's outstanding advantages as a centre for portfolio management are threefold. These are, first, the absence of withholding tax — or, as the Luxembourgers put it, the absence of double taxation on interest and dividends — and secondly, the fact that the Duchy has on its doorstep an avid investing public in the form of the Belgians.

The latter are only too anxious to have their funds managed in Luxembourg because the favourable tax situation does not exist at home, while it is difficult for the Belgian tax authorities to check up on whether even normal income-tax is being paid if the funds are held in a separate country, however close. Legend has it that on coupon or interest payment dates, one post on the Belgian-Luxembourg frontier is left unmanned to let through a scurry of Belgians taking their funds back home.

The third advantage is the liberal holding company legislation.

Tightening up

However, as in other European countries, the investment climate in Luxembourg was hard hit by

One of the main concerns of the Luxembourg Stock Exchange over Eurex is security. Plans at this stage envisage that the Board of Eurex or an international admission committee will examine possible candidates for participation, including their guarantees and insurance cover. They also envisage that the Luxembourg stock exchange would supervise the system after it is set up to ensure that no irregular trading practices creep in.

Usage basis

The costs of the system if it is implemented are likely to be divided on a usage basis.

There can be little doubt that insofar as any stock market requires a computerised trading system it is the Eurobond market. The geographical dispersion of traders is one reason; but another is the seemingly endless round of problems which have faced the secondary market — problems which arise from the fact that the Eurobond market as a whole is so young and has grown so fast. The Eurex system, despite all the technical and other difficulties which are likely to arise, is perhaps the most imaginative solution which has yet been suggested. For this, all credit to the Luxembourg Stock Exchange.

the IOS and Gramco debacles. Even apart from these, the Luxembourg authorities have been busy tightening up the controls on the mutual fund industry as on the banks and on the listing procedures on the stock exchange. The rate of increase of mutual funds setting up in Luxembourg has recently fallen off sharply, as has the number being listed on the Exchange.

In 1970, there were 59 Luxembourg-based mutual funds quoted on the Luxembourg Bourse; by the end of 1972 there were 62. The number of foreign mutual funds quoted on the bourse actually declined — from 33 to 31 — over the same period.

Apart from these a further 34 mutual funds were based in Luxembourg at the end of 1972 and not quoted on the Bourse.

The growth in total value of these funds has also been slower in the past three years than before. Between 1967 and 1969, the assets of all Luxembourg funds multiplied almost five times — from Lux. Frs. 22,681 m. to Lux. Frs. 97,066 m. In 1970 the total actually declined — to Lux. Fr. 82,587 m. After declining again slightly between 1970 and 1971, assets rose again last year to Lux. Fr. 112,476 m. (about \$ 2,500 m., or £ 1,000 m.).

Open and closed

There are broadly two kinds of mutual fund in Luxembourg, the open-ended fund and the closed-end fund. The open-ended fund consists of three entities linked each to the other by management regulations. These are the management company, which

has always so far been formed as a « société anonyme », the investment fund itself and the depository bank. In the case of closed-end investment funds, by contrast, the management and investment functions are combined, though a separate « repurchase company » is usually also formed as a subsidiary.

The closed-end investment company has the full benefit of the advantages of being established under Luxembourg holding company law. The only taxes due are the following: a registration tax of 1 per cent. on all the assets brought into the company; an annual subscription tax of 0.16 per cent. calculated after the first year on the average stock exchange price of the shares listed.

The « société d'investissement » formula has to date proved more attractive than the « fonds communs de placement ». There are a number of restrictions on open-ended funds — they are precluded, for example, from borrowing short- or long-term funds and therefore cannot rely on gearing for the management of the fund's assets.

Very little, if any, of the money managed by any of these funds is invested in Luxembourg itself, except in Eurobonds. Much of the funds is invested in Wall Street — but the names alone of these funds give some idea of their international spread. They include, for example: First Investment American Trust, Intercontinental Technology, Europ-Obligations, Nippon Special Holding, Fonditalia and Fund

of Nations — not to mention more romantic titles such as Shareholders Excalibur.

The management of, and advice of the funds is equally international. A number of them are managed or advised by British merchant banks, while investment advice on some funds ranges as far as the Japanese Nikko Securities.

Luxembourg investment funds are subject to a not inconsiderable degree of supervision. As in the case of the banks and disclosure requirements on the stock exchange, the responsibility for overseeing the mutual funds rests with the Commissariat au Contrôle des Banques. Funds have to submit quarterly reports to the Commissariat, plus very detailed reports semi-annually.

The regulations governing the mutual fund industry in general in Luxembourg were tightened up sharply at the end of last year. All funds based in Luxembourg now have to have reports from independent accountants (to the satisfaction of the Commissariat).

This new regulation has effectively destroyed much of the « off-shore » character of the Luxembourg mutual fund industry, since these regulations apply equally to funds selling in Luxembourg and those which sell only abroad. The future of the Luxembourg mutual fund industry now rests therefore on the favourable tax climate — and, of course, as with so much else in the city, on tradition.

Free zone in the heart of the Community

by Mary Campbell

Despite numerous attacks from its fellow EEC members, Luxembourg has always maintained that it is the most European-minded of the countries in the Community. In no sector, Luxembourgers maintain, does this apply more than in its attitude to international capital transactions. Where other EEC countries have imposed a constant stream of controls on foreign exchange inflows (or outflows) and maintain stiff withholding taxes on payments of interest and dividends, Luxembourg institutions can transfer funds whence and whither they like free of foreign exchange and taxation barriers. This, say the Luxembourgers, is a true example of European Monetary Union at work.

Recent pressure

To judge from recent pressure put on Luxembourg by other EEC countries to bring its fiscal and corporate legislation closer into line with those of its fellow members, these countries do not necessarily agree. Yet, in the negotiations which finally led to the decision that the new European monetary fund would, as planned, be established in Luxembourg, the Duchy managed to prevent any strings being attached. And this paradoxical combination of firm non-co-operation with other EEC members' views of what it should do plus pre-implementation of many of the EEC Commission's recommendations on mat-

ters of capital flows is one of the secrets of Luxembourg's recent growth.

The Duchy has little intrinsically to offer the international financier — one significant industry to invest in (steel) and an area of 1,000 square miles to operate in. But situated as it is at the point where France, Belgium and Germany meet — in the heart of the Community — and protected by its political independence from regulations imposed in other countries, it has offered a haven of freedom for banks and other financial institutions constantly facing new restraints in their operations elsewhere.

The results have been startling. The number of mutual funds established in Luxembourg now stands at over 120 while, in the two years from December 1971 to the end of this year, the number of authorised banks in the city is expected roughly to double — from 43 to around 80. The most notable feature of the latest influx of banks has been the number of Germans which have set up there — significantly since the imposition of the bardepot made it very awkward if not impossible for them to organise many of their international operations from home.

The question which faces Luxembourg in the future is just how artificial this growth in its international financial standing is. For despite the number of banks and investment trusts in the city, the

substructure of the financial system is not very well developed.

There is no central bank (it is symbolic enough that the European monetary fund is being set up there — but even more symbolic that the only central bank Luxembourg is ever likely to have is a European one). The Government has no need to borrow money by issuing treasury bills or other market instruments. There was until very recently no money market at all. As for those other trappings which make an international financial centre like London so comprehensive — Lloyd's, the commodity markets and so on — these are all far from what Luxembourg has to offer.

Narrowest sense

The importance of Luxembourg to date has been in the field of capital market operations — in the narrowest sense of the word. What it boasts in great numbers are industrial and commercial holding companies which choose Luxembourg as a centre for raising funds, a substantial portfolio management business and a very large number of banks, many of which have come to Luxembourg in the footsteps of the holding companies.

In general, it is as true to-day as ever that Luxembourg's main importance is as a fund raising and investing centre. It is no accident that the two private back-up international institutions there are Cedel — the Eurobond clearing house — and the proposed Eurex computerised trading system for Eurobonds.

One reason why the growth in the number of banks has speeded up so much recently is that the maturities of Euromarket lending have been extended into the capital market arena: given that Luxembourg is very much cheaper than London one might as well organise and book these loans from there.

There are signs that the substructure is likely to follow. Already, two British money brokers have set up operations in Luxembourg. The possibility of a gold market is also under discussion.

There are however other problems. One is the question of accommodation — though office rents are very much lower than London, and likely to remain so, rents for houses and flats are already almost up to London standards. Indeed, it is often very difficult to find somewhere to live at all and given that the vast majority of staff have to be imported — staff are also in short supply — the pressure is likely to get worse rather than better.

But, as the example of London has already proved, these factors are unlikely to provide a serious threat. Nor, given the profit motivation of the institutions concerned, and the career motivation of their executive staff, is the fact that a lot of the people at the top of the foreign banks in Luxembourg undoubtedly find it a dull place to live: Luxembourg is reportedly a marvellous place for families, but — for the single — there is no night life, few cinemas, undying resentment from the neighbours if parties last beyond 11 p. m., and so on.

More serious is the longer-term position of Luxembourg if and when harmonisation within the EEC is implemented. Though Luxembourgers emphasise — and fairly, given the city's international reputation — that it is not just a tax haven and that its banks are not just a series of letter boxes, there is no doubt that it has profited enormously from the restrictions imposed by its neighbours. What happens to Luxembourg when it has the same laws as all the other EEC member States?

An advantage

To date the fact that Luxembourg is small has been an advantage. There was very little domestic monetary policy to be upset by foreign exchange upheavals, and very few domestic shares for foreigners to buy: it is the Belgian rather than the Luxembourg franc which is quoted on the world's foreign exchange markets. There is no point in foreign banks invading the domestic scene — the returns would be too low.

The structure of the domestic economy and financial system therefore have been markedly unaffected by the influx of foreign financial institutions and the extent of freedom awarded to them could be left to be determined by the demands of sound practices alone.

But in the event of full harmonisation, this very strength is likely to become a weakness. The largest of the international banks will have to continue to maintain their operations in places like Paris, Frankfurt and London for the simple reason that the industrial and commercial hinterland is so big. This is simply not true of Luxembourg. If international institutions were in cost cutting vein, Luxembourg could be the first place to go.

Of course, all this is a long way ahead — and it is possible that Luxembourg, simply because it is so small, might be able, like Jersey and Guernsey, to negotiate for itself a « special position ». One argument put forward in Luxembourg itself — somewhat too innocently perhaps — is that there would be a lot of value for other EEC countries in allowing the Duchy to retain differential advantages over its EEC partners: bigger countries, whose economies are more threatened by international financial upsets than Luxembourg, could afford to keep more restrictions while ensuring that within the Community there was one centre where raising capital would be no problem. Also, it is argued that if both Luxembourg and London were harmonised out of the international financial scene, the only result would be that all the business would go off to centres where the requirements of sound banking are not so respected.

However, even if it is fully harmonised, Luxembourg will still have two outstanding advantages: first, the fact that it is the site of the European monetary institutions; and second that, however much the law is harmonised, it is difficult to see that the spirit with which it is administered will be harmonised too (a point of strength for the future of London also). And meanwhile it has a good many years to build up its financial capacities yet further.

Nouvelles diverses

Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi *Gustave Adolphe de Suède*, survenu le 15 septembre 1973, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, ont adressé des télégrammes de condoléances au Premier Ministre respectivement au Ministre des Affaires Etrangères de Suède.

Son Excellence Monsieur Olaf Palme
Premier Ministre
Stockholm

C'est avec émotion que j'ai eu connaissance du décès de Sa Majesté le Roi Gustave Adolphe de Suède. Votre pays perd avec lui un souverain de grande valeur et de culture qui était attaché de tout cœur à son pays et à son peuple. Au nom du peuple luxembourgeois et en mon nom personnel je vous exprime mes sentiments de profonde sympathie et mes sincères condoléances.

Pierre Werner
Ministre d'Etat, Président du
Gouvernement du Grand-Duché de
Luxembourg.

Son Excellence Monsieur Torsten Nilsson
Ministre des Affaires Etrangères
Stockholm

C'est avec émotion que j'ai appris la triste nouvelle du décès de Sa Majesté le Roi Gustave Adolphe de Suède. Le peuple suédois perd avec lui un prince de valeur qui pendant de longues années a présidé aux destinées de son pays qu'il aimait de tout cœur. Je vous exprime mes sentiments de profonde sympathie et mes sincères condoléances.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg.

A l'occasion du décès de Monsieur *Théo Lefèvre*, Sénateur, Ministre d'Etat et ancien Premier Ministre de Belgique, le Gouvernement luxembourgeois avait adressé le 19 septembre 1973 les télégrammes ci-dessous au Gouvernement belge.

Son Excellence Monsieur Edmond Leburton
Premier Ministre de Belgique

Au nom du Gouvernement grand-ducal je formule des condoléances émues à l'occasion du décès de Monsieur Théo Lefèvre. Avec Monsieur Lefèvre disparaît un grand homme politique, un serviteur loyal et dévoué de son pays. Le Grand-Duché s'associe de tout cœur au deuil qu'éprouve le Gouvernement belge par cette perte sensible et rend hommage à la mémoire du défunt, qui, par ses éminentes qualités, a si fidèlement servi sa patrie.

Eugène Schaus
Vice-Président du Gouvernement
Luxembourgeois.

Son Excellence Monsieur Renaat van Elslande
Ministre des Affaires Etrangères

C'est avec émotion que j'ai eu connaissance du décès de Monsieur Théo Lefèvre, sénateur, Ministre d'Etat et ancien Premier Ministre de Belgique. Avec le décès de Monsieur Lefèvre vient de disparaître un homme politique de premier plan qui a mérité au plus haut degré de son pays et de la cause de l'Europe. Je vous serais obligé de bien vouloir vous faire mon interprète auprès de la famille du défunt pour lui exprimer ma vive sympathie et mes sincères condoléances.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg.

A l'occasion du décès du Ministre d'Etat le *Vicomte Paul van Zeeland*, ancien Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de Belgique, le Gouvernement luxembourgeois avait envoyé le 25 septembre 1973 les télégrammes suivants au Gouvernement belge.

Son Excellence Monsieur Edmond Leburton
Premier Ministre de Belgique

En l'absence du Président du Gouvernement, il me tient à cœur de vous exprimer au nom du Gouvernement luxembourgeois, les condoléances émues à l'occasion du décès de Monsieur Paul van Zeeland. En la personne de Paul van Zeeland, éminent homme d'Etat, doué d'une intelligence exceptionnelle, la Belgique perd un de ses plus remarquables et de ses meilleurs serviteurs. Ses qualités extraordinaires ont fait de lui un personnage hautement apprécié sur le plan politique international. Le Luxembourg se joint au grand et sensible deuil qui vient de frapper une fois de plus la Belgique. Il gardera une fidèle mémoire au grand disparu.

Eugène Schaus
Vice-Président du Gouvernement
Luxembourgeois.

Son Excellence Monsieur Renaat van Elslande
Ministre des Affaires Etrangères de Belgique

Emu par la triste nouvelle du décès du Ministre d'Etat le vicomte Paul van Zeeland, ancien Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive sympathie et mes sincères condoléances. Avec le vicomte van Zeeland vient de disparaître un brillant homme d'Etat qui était un grand commis et serviteur fidèle de son pays et de l'Europe. C'était lui qui avait signé pour la Belgique le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de laquelle devait naître la Communauté Economique Européenne. Je garderai du défunt un souvenir reconnaissant.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg.

Lors du décès de Monsieur *Wilfred Jenks*, Directeur Général du Bureau International du Travail, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, avait envoyé le 11 octobre 1973 le télégramme de condoléances suivant à Monsieur *Abbac Ammar*, Directeur général adjoint du Bureau International du Travail à Genève : « Apprends avec tristesse décès inopiné de *Wilfred Jenks*, Directeur Général du Bureau International du Travail. Adresse au B.I.T. condoléances perte de son Directeur Général, éminent et dynamique défenseur ordre mondial pacifique basé sur la justice sociale dans esprit fondateurs O.I.T. »

Visites à Luxembourg

Le 18 octobre 1973, Son Excellence Monsieur *Johannes Marten den Uyl*, Premier Ministre, et Son Excellence Monsieur *Max van der Stoep*, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, ont fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle ils ont eu des entretiens politiques avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et plusieurs membres du Gouvernement. Le Premier Ministre et le Ministre néerlandais des Affaires étrangères furent également reçus en audience chez Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Les hôtes néerlandais ont quitté Luxembourg au cours de l'après-midi pour retourner aux Pays-Bas.

Dans le cadre d'une tournée à travers les capitales de l'Europe communautaire, Monsieur *FitzGerald*, Ministre irlandais des Affaires étrangères, a rendu visite à Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, le 14 septembre 1973. Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur *FitzGerald* a discuté avec Monsieur Thorn les problèmes spécifiques de l'Irlande en matière de politique régionale.

Son Excellence Monsieur *John Davies*, Ministre chargé de la Coordination des Affaires des Communautés européennes dans le cabinet du Gouvernement britannique, était à Luxembourg le 3 octobre 1973 et a rendu visite à la Cour de Justice des Communautés européennes et à la Banque européenne d'Investissement. A cette occasion Monsieur *Davies* a aussi visité l'Ecole européenne.

Le 20 septembre 1973, Monsieur *Ralf Dahrendorf*, Membre de la Commission des Communautés européennes, est arrivé à Luxembourg pour une courte visite qui se situait dans le cadre du tour des capitales européennes. Monsieur *Dahrendorf*, qui était accompagné par son chef de cabinet, Monsieur *Hans Gläser*, s'est entretenu avec Monsieur *Marcel Mart*, Ministre de l'Energie et Monsieur *Jean Dupong*, Ministre de l'Education nationale, du programme de politique scientifique et technologique adopté par la Commission fin juillet 1973.

Réunions et congrès à Luxembourg

Du 27 au 30 septembre 1973 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg le congrès de

l'Internationale Libérale (Union Libérale Mondiale). Après les réunions préliminaires, une conférence de presse, un déjeuner offert par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'une réception donnée par M. *Cornélis Berkhouwer*, Président du Parlement européen, le congrès a été ouvert officiellement le 28 septembre en présence de nombreuses personnalités. Dans la soirée, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a donné une réception pour les congressistes, qui furent reçus le lendemain par M^{lle} *Colette Flesch*, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Le congrès s'est terminé le 30 septembre par une séance plénière.

Les 6 et 7 septembre 1973, le Centre européen de Kirchberg à Luxembourg a abrité un congrès rassemblant les membres de la Société Internationale pour la recherche sur les maladies de civilisation et des substances vitales. Le congrès fut suivi le 8 septembre par une réunion de *l'Union mondiale pour la Protection de la vie*, organisée par la Ligue internationale des organisations pour la protection de la vie dont la présidence est assurée par le docteur Monsieur *Emile Colling*, ancien Ministre, Ambassadeur du Luxembourg auprès du Saint-Siège. La réunion a été marquée par une séance académique, en présence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui prononça les discours de clôture. Au cours de ce congrès, il fut notamment décidé de désigner la Ville de Luxembourg en tant que siège de l'Union mondiale.

Le comité-directeur de l'Union des fonctionnaires et employés des Finances en Europe (*U. F. E.*) s'est réuni les 21 et 22 septembre 1973 à Luxembourg. Cette réunion fut marquée par un exposé sur les perspectives d'harmonisation des contributions directes et indirectes dans la Communauté européenne.

Les représentants de 15 pays membres de l'*« International Sonnenberg Association »* (ISA) ont siégé du 20 au 22 octobre 1973 à Luxembourg. Le congrès fut surtout marqué par des exposés de Monsieur *Henri Guillaume* sur la collaboration européenne, de Monsieur *Kuby* sur : « *Perspektiven europäischer Politik als Thema politischer Bildung* », de Monsieur *Neumann* sur : « *Internationale Erwachsenenbildung in unserer Zeit* » et de Monsieur *Raffert* sur : « *Zur Weiterentwicklung der Konzeption der Sonnenberg-Arbeit* ». A l'occasion de ce congrès de l'ISA à Luxembourg, Monsieur *François Visine* a décerné le Mérite européen à Monsieur *Walter Schulze*, fondateur du « *Sonnenberg* ».

Du 13 au 15 septembre 1973 s'est déroulé à l'Institut pédagogique de Walferdange le 3^e Symposium international sur la *motricité*, organisé par l'Institut pédagogique, en collaboration avec l'Institut fédéral des sciences sportives de Cologne. Le symposium fut marqué par de nombreux exposés faits devant les spécialistes scientifiques de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de Suisse, des Pays-Bas et du Grand-Duché.

Dans le cadre d'un colloque sur les *grottes d'habitat postpaléolithiques* qui se tenait à Han-sur-Lesse, un groupe d'éminents spécialistes étrangers s'est rendu le 6 septembre 1973 au Grand-Duché afin de visiter les collections du Musée de l'Etat et les chantiers du Titelberg. Cette visite fut placée sous le patronage du Ministère des Affaires culturelles.

Inaugurations et commémorations

A l'occasion du 10^e anniversaire de la mort de *Robert Schuman*, un buste et une plaquette commémorative ont été inaugurés le 14 octobre 1973 à Thionville en présence de nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises, et notamment Monsieur Alain Poher, Président du Sénat, Messieurs Pflimlin, Maurice Schumann, Gaston Pontal et le général Langlois. Le Grand-Duché était représenté par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Messieurs Nicolas Hommel, Jos. Wohlfart et Jos. Lucius. Les invités ont été salués par le maire de Thionville, Monsieur Ditsch. La veille, à Evrange, une cérémonie semblable avait eu lieu en présence de Monsieur Maurice Schumann, ancien ministre français des Affaires étrangères, de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et de Monsieur Victor Bodson, ancien Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché. A cette occasion une plaquette commémorative a été dévoilée à la maison de Robert Schuman.

Le 30 septembre 1973 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg la séance d'ouverture de l'*Université du Travail de Luxembourg (UTL)*, à laquelle assistèrent, en dehors de nombreux professeurs d'université, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education nationale et Ministre du Travail, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, ainsi que de nombreux représentants diplomatiques, du Gouvernement, des chambres professionnelles et des établissements d'enseignement secondaire et professionnel. Au cours de cette séance académique de l'UTL à Luxembourg, des discours furent successivement prononcés par Monsieur Eugène Marcel Guiton, Président du Conseil de l'UTL, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education nationale et Ministre du Travail, Monsieur le professeur Antonio Giornelli, Recteur de l'UTL. Relevons encore que le représentant du Bourgmestre de Milan a remis à Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education nationale, la charte le nommant citoyen d'honneur de la Ville de Milan. Nous reproduisons ci-après le discours fait par Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education nationale, Ministre du Travail, lors de la séance académique à Luxembourg de l'Université du Travail.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans ma double qualité de Ministre du Travail et de Ministre de l'Education Nationale, je souhaite la bienvenue au Luxembourg à un nouveau centre d'enseignement supérieur et de recherche, qui portera le nom d'Université du Travail de Luxembourg.

L'objet poursuivi par ce nouveau centre nous est révélé par sa dénomination. Initiative originale, puisque je n'ai connaissance d'aucune institution de ce genre qui se consacre sur le plan de la science et de la recherche aux multiples aspects que la notion de TRAVAIL peut comporter. Notion particulièrement digne d'intérêt puisqu'elle permet à l'homme de dominer son milieu, de conjurer en quelque sorte son sort par la force de ses bras ou les ressources de son esprit, et de rendre plus tolérable une existence sans cesse menacée par des difficultés sans nombre.

Sans doute, de nombreuses universités offrent un choix de cours sur le sujet, et la présence dans cette enceinte de nombreux et éminents spécialistes en fait foi.

Il n'en reste pas moins que l'effort reste souvent limité à la science du droit du travail, de l'ergonomie, de la médecine du travail, des sciences sociales et politiques. Aux données disjointes d'une équation bien difficile un effort de recherche est nécessaire pour la résoudre.

Si la nouvelle institution choisit d'aborder un nombre impressionnant de sujets, ce n'est certes pas par prétention de pouvoir les approfondir dans son cadre nécessairement restreint. Elle pourra essayer de réunir dans ses colloques et séminaires, spécialistes et praticiens qui confronteront leur expérience et échangeront leurs idées sur un sujet donné en l'examinant sous tous ses rapports pour en tirer une leçon valable.

En dehors de sa mission sur le plan instructif, l'Université du Travail sera un instrument de coordination et de concertation, puisqu'en étudiant un sujet sous les rapports les plus divers, elle contribue à corriger des idées conçues hâtivement et aide à se prémunir contre l'incidence fâcheuse de facteurs délibérément ignorés de crainte que l'effort de réflexion puisse conduire à une appréciation plus saine des réalités et à la modération de certains élans rénovateurs.

J'espère que l'Université du Travail de Luxembourg sera un lien de rencontre très ouvert, où des gens de tout âge et de toutes conditions pourront s'approcher, où la science évitera l'écueil de l'isolement et où le métier appris au contact des réalités s'enrichira et se perfectionnera en s'inspirant de la recherche.

Que ce nouveau centre commence ses travaux par une prise de conscience et une résolution.

Prise de conscience que le monde moderne est malade de la piètre estime dans laquelle on tient la valeur du travail par rapport à d'autres facteurs de promotion sociale. Que c'est une des causes de la profonde amertume dans les milieux qui vivent du seul produit de leur travail. Qu'à défaut de porter remède à ce scandaleux état de choses, le ressentiment éprouvé se transformera inévitablement en révolte, entraînant la perte des plus fières conquêtes de notre civilisation.

Dans cette optique, les études de l'Université du Travail de Luxembourg pourront contribuer à remettre le travail sur le piédestal qui lui revient de droit.

En lui donnant une nouvelle signification grâce à l'apport de la recherche et de la science, une étape importante sera franchie en vue d'une modification profonde des rapports entre partenaires sociaux.

En fin de compte, on peut espérer que cette création nouvelle remplira un rôle important et s'emploiera à rendre cette société plus juste et plus équitable.

Que l'Université du Travail de Luxembourg grandisse et qu'elle prospère pour le plus grand bien de tous les travailleurs.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Chambre du Travail de Luxembourg*, une séance académique s'est déroulée le 4 octobre 1973 à l'Hôtel Holiday Inn, en présence de Son Altesse Royale de Prince Henri, Grand-Duc héritier, et de nombreuses personnalités dont Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux publics, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, Messieurs Emile Krieps et Jacques Santer, Secrétaires d'Etat, Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg. Au cours de cette séance académique des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Jean Klein, Président de la Chambre du Travail, Monsieur Norbert Engel, Président de la Chambre du Travail de la Sarre, Monsieur Wilhelm Hrdlitschka, Président du « Arbeiterkammertag » et Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Monsieur Jean Dupong :

Altesse Royale,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

La Chambre du Travail se trouve au seuil de son deuxième demi-siècle d'existence.

La commémoration du cinquantième anniversaire de sa création sera l'occasion d'évoquer l'action engagée et le rôle assumé par la Chambre du Travail au cours de ses cinquante premières années d'existence. Elle nous incitera à réfléchir sur l'utilité et l'efficacité d'une structure engagée inlassablement dans la lutte permanente pour le progrès social. Elle nous conduira enfin à nous interroger sur le rôle de la chambre professionnelle parmi les structures constitutionnelles et professionnelles du pays.

Tout d'abord, le Gouvernement s'associe aux délégués, au secrétariat et au personnel de la Chambre du Travail pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa création.

Je saisis l'occasion pour consacrer une pensée reconnaissante à tous ceux qui, de diverses manières, ont aidé et appuyé la Chambre du Travail à réussir la noble mission lui conférée par la loi.

L'idée de la création de chambres professionnelles démocratiquement élues par la profession, a pris des formes concrètes au lendemain de la première guerre mondiale, dans un pays en désarroi, dévasté par une

guerre meurtrière et angoissé par l'agitation sociale et le mécontentement général des classes laborieuses.

L'existence depuis 1841 d'une Chambre de Commerce à base non élective devait inciter les milieux intéressés à revendiquer depuis le début du siècle la création d'une Chambre des Artisans. Dès 1906, le Conseil d'Etat s'était prononcé en faveur de la création de chambres professionnelles pour les différentes professions composant la population active.

La loi du 28 juin 1920 issue d'une proposition d'origine parlementaire déposée le 26 novembre 1919 visait en fait à institutionaliser le « comité spécial pour les ouvriers » créé par une décision gouvernementale du 29 janvier 1918. Elle s'inspirait largement par ailleurs des conseils d'usine institués en France par un décret pris en 1900, des chambres de travail néerlandaises créées en 1897 et, enfin, des conseils d'industrie et de travail belges fonctionnant depuis une loi de 1887.

La mise en pratique de la loi devait toutefois se heurter à des difficultés insurmontables engendrées par la procédure électorale retenue. C'est pourquoi, le 25 février 1921, le directeur général de l'agriculture et de la prévoyance sociale de l'époque, M. de Waha, déposait un projet de loi concernant la création de chambres professionnelles à base élective.

Sous réserve d'un certain nombre de modifications concernant notamment la procédure électorale, le projet reprenait pour la Chambre du Travail le texte de 1920. Il innovait toutefois en ce sens qu'il proposait en outre la mise en place d'une Chambre pour l'Agriculture, d'une Chambre d'Artisans, d'une Chambre d'Employés Privés et, enfin, la création d'une Chambre de Commerce, à base élective également.

C'est à juste titre que le Conseil d'Etat soulignait dans son avis du 18 janvier 1921 que la création de chambres professionnelles ne cherche pas « à diviser le pays en groupes professionnels, à séparer ceux-ci par des cloisons étanches et à les inciter à réaliser exclusivement leurs vœux spéciaux sans regard pour l'intérêt général ».

Il se déclarait convaincu que les chambres professionnelles seraient en mesure, bien au contraire, de contribuer « à accorder l'action de l'Etat avec l'initiative des différents groupements d'individus ».

Le rapporteur du projet de son côté avait exprimé sa conviction que l'introduction d'organes représentatifs des professions devait « assurer aux professions dans l'administration de la chose publique une part et une influence en rapport avec l'importance des intérêts qu'ils sont appelés à protéger ».

Et le rapporteur de conclure que « rien de ce qui intéresse la profession dans la législation et l'administration ne devra se faire à l'avenir sans que la profession n'ait eu voix effective au chapitre. A la chambre politique la sauvegarde des intérêts politiques, à la chambre professionnelle celle des intérêts professionnels; telle doit être la formule.

Gardienne, juge et représentant de l'intérêt général, la chambre politique enregistrera ou repensera les initiatives législatives des chambres profession-

nelles suivant qu'elles lui paraîtront conformes ou incompatibles avec cet intérêt. »

La loi du 4 avril 1924, devenue la charte fondamentale des chambres professionnelles aboutit en fait, pour reprendre les termes utilisés par le rapporteur, « à la mobilisation systématique des forces professionnelles dans le cadre de la société ».

Je saisis l'occasion de la commémoration du cinquantième de la Chambre du Travail pour souligner que l'institutionnalisation il y a cinquante ans d'une formule nouvelle de dialogue entre les professions et les pouvoirs publics par le biais de chambres professionnelles élues a laissé et laissera entières les attributions légales des organisations professionnelles des employeurs et des organisations syndicales des travailleurs tant au niveau professionnel qu'à celui de l'entreprise. Est-il besoin de rappeler, comme l'a fait le rapporteur de la loi de 1924, que les chambres professionnelles du salariat et les organisations syndicales, loin de se concurrencer, se complètent mutuellement dans leurs attributions respectives ?

D'un côté, en effet, la structure revendicative de l'organisation syndicale, librement formée, œuvre l'amélioration des conditions de vie et de travail du salariat, soit par le biais de conventions collectives conclues au niveau de l'entreprise, de la branche ou du secteur, soit par le biais des orientations fondamentales exprimées au niveau du Conseil économique et social.

Dun autre côté, la structure participative de la chambre professionnelle issue du suffrage direct de tous les travailleurs se trouve consultée sur les options prises par le Gouvernement et concrétisée dans un projet d'instrument légal ou réglementaire. En lui conférant en surplus le privilège de soumettre au Gouvernement des propositions concrètes pour une réforme, la loi de 1924 confère aux chambres professionnelles des responsabilités directes dans la recherche et la définition des options fondamentales à décider par le législateur.

Il en résulte que la chambre professionnelle en tant que structure de dialogue avec les pouvoirs constitutionnels garde son identité propre par rapport aux organisations syndicales.

Je me permettrai de citer à cet égard le rapporteur de la loi de 1924 : « La chambre professionnelle n'est pas appelée à supplanter les organisations syndicales. Bien au contraire. Dépositaire et exposant attitré de tous les intérêts généraux de la profession, elle n'est et ne veut être elle-même un syndicat, mais bien plutôt un centre d'initiatives syndicales. »

Après avoir évoqué la genèse historique des chambres professionnelles, après avoir situé plus particulièrement le rôle de la Chambre du Travail parmi les structures constitutionnelles et professionnelles du pays, j'aimerais, pour terminer, rendre hommage à l'action combien positive engagée par la Chambre du Travail depuis cinquante ans pour changer les rapports sociaux, pour améliorer le niveau de vie des ouvriers, pour améliorer leur sécurité sociale et la sécurité de leur emploi, pour favoriser la promotion ouvrière par la formation et le perfectionnement pro-

fessionnel et, enfin, pour sauvegarder la dignité de l'homme au travail.

Voici cinquante ans que la Chambre du Travail œuvre pour le progrès et la justice sociale dans le pays.

J'exprime le souhait, au nom du Gouvernement, qu'elle poursuive sa noble tâche avec passion et avec vaillance dans le respect des institutions et des traditions sociales du pays.

Décès

Le 17 septembre 1973 est décédé à l'âge de 69 ans Monsieur *Jean Fohrmann*, Député du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et Bourgmestre honoraire de la Ville de Dudelange. Né le 5 juin 1904 à Dudelange, Jean Fohrmann travailla d'abord comme serrurier à l'ARBED, puis pendant quelque temps dans une fabrique à Bruxelles, où il poursuivit également ses études à l'École ouvrière supérieure. A son retour il devint secrétaire du syndicat des ouvriers et peu après administrateur-délégué de la coopération des ouvriers. Il accepta en 1937 le poste de secrétaire de la Confédération Générale du Travail. Elu pour la première fois à la Chambre des Députés en 1935, Monsieur Fohrmann dut partir en exil vers la mi-septembre de l'année 1942. Après son retour il fut de nouveau élu et devint en 1946 Bourgmestre de la Ville de Dudelange. En octobre 1953, il fut nommé Directeur du « tageblatt », poste qu'il quitta en 1964. Un an plus tard il fut nommé membre de la Haute Autorité de la CECA. En 1969, il fut à nouveau élu à la Chambre des Députés.

Lors du décès de Monsieur Jean Fohrmann, Monsieur le Président Ortoli, au nom de la Commission des Communautés européennes, a adressé le télégramme suivant à Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés : « La Commission des Communautés Européennes a appris avec tristesse le décès du député, Monsieur Jean Fohrmann, ancien vice-président du parlement européen et ancien membre de la haute autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. En nous associant au deuil qui vient de frapper la chambre des députés du Luxembourg, mes collègues et moi-même, nous tenons à nous incliner devant la mémoire d'un homme dont les mérites au service de l'unification européenne resteront toujours présents à notre esprit. »

Le Président, Monsieur Claude Bellanger et le Directeur de la Fédération Internationale des Editeurs de Journaux, Monsieur Michel de St-Pierre, ont fait parvenir le télégramme suivant au « tageblatt » : « Apprenons avec vive émotion décès Jean Fohrmann. Stop. Au nom éditeurs journaux monde libre tenons à vous exprimer notre profonde affection. Stop. Garderons fidèlement le souvenir de ses belles et chaleureuses qualités humaines. Stop. Vous prions transmettre nos condoléances attristées et très sincères à sa famille. »

BENELUX

A propos de l'annonce de la réévaluation du florin néerlandais au mois de septembre 1973, Monsieur

Pierre Werner, Ministre d'Etat et Ministre des Finances, a fait la déclaration suivante :

Les trois Gouvernements de Benelux ont été en contact au cours des derniers jours pour examiner l'opportunité de mesures d'ordre monétaire en rapport avec le développement conjoncturel. Le Gouvernement des Pays-Bas a préconisé et décidé finalement une réévaluation du florin de l'ordre de 5%. Les deux autres Gouvernements, après avoir pesé le pour et le contre, ont décidé de maintenir la parité actuelle du franc belge et du franc luxembourgeois. Il a été estimé que l'incidence favorable qu'une réévaluation aurait eu sur certains prix à l'importation est contrebalancé par la situation et les perspectives d'ensemble des deux économies axées sur les exportations et par le fait qu'elles pourront prochainement se trouver confrontées avec une compétition accrue sur le plan mondial. Par ailleurs, il n'est pas apparu que des données techniques ou financières commandaient de changer le statu-quo. En conséquence, il n'est pas touché ni à la parité ni au taux actuel du franc luxembourgeois.

Les *Ministres des Finances et des Affaires Economiques du Benelux* se sont réunis à Bruxelles, le 8 octobre 1973, pour examiner l'état des travaux menés en vue de l'abolition des formalités aux frontières intérieures du Benelux. Ils ont été d'accord pour envisager le remplacement de ces formalités relatives à la T.V.A., au change et à la statistique par un système rendant superflu tout contrôle à la frontière. Avant la mise en place du nouveau système, prévue provisoirement pour le 1^{er} janvier 1975, les milieux économiques des trois pays seront encore consultés au sujet de cette mesure. Les ministres réunis ont constaté que le système envisagé rendra nécessaire une certaine harmonisation du nombre et du niveau des taux de la T.V.A. dans le Benelux. Ils ont opté pour un régime de T.V.A. à deux taux, sans se prononcer au sujet de la date à laquelle ce système pourrait entrer en vigueur. Le taux réduit projeté pourrait se situer au niveau du taux réduit actuellement pratiqué au Luxembourg. Le taux normal souhaité par la Belgique et les Pays-Bas pourrait être de 16% avec une marge réduite vers le haut ou le bas. La délégation luxembourgeoise a fait savoir que dans une telle hypothèse il devra cependant bénéficier, en ce qui concerne le taux normal, d'un régime d'exception pour une période indéterminée, ceci afin de tenir compte de la structure de la fiscalité luxembourgeoise en général qui met davantage l'accent sur les impôts directs. Les ministres ont été d'accord pour reconnaître que les changements des régimes intérieurs des trois pays ne pourront être opérés qu'avec la plus grande prudence et en prenant en considération les travaux d'harmonisation fiscale en cours dans le cadre des Communautés européennes.

Les Commissions des Affaires économiques et de l'Environnement du *Conseil Interparlementaire de Benelux* se sont réunies à Bruxelles, le 29 octobre 1973, pour examiner les problèmes de l'installation d'entreprises polluantes dans les régions frontalières,

de l'harmonisation des droits d'accise, de la tenderie et de l'équivalence des diplômes et leurs effets civils.

Du 9 au 13 septembre 1973, le Secrétariat général de l'Union Economique Benelux a organisé son traditionnel *voyage de presse* à travers les trois pays du Benelux. De nombreux journalistes des principaux organes de presse et de la radio des trois pays ont participé à ce voyage de presse, qui se situait cette année dans le cadre d'une vaste campagne touristique lancée par le Secrétariat général de Bruxelles. Les 9 et 10 septembre, les journalistes belges, hollandais et luxembourgeois ont visité le Grand-Duché et notamment la fête du vin et du raisin à Grevenmacher, le musée régional « A Possen » à Bech-Kleinmacher, la « Schueberfo'er », le Musée des Mines à Rumelange, les établissements thermaux à Mondorf-les-Bains, le bateau de plaisance « Marie-Astrid » et les caves à vins mousseux Bernard Massard à Grevenmacher. A l'issue du voyage au Grand-Duché, les journalistes sont partis pour les Pays-Bas et se sont rendus en Belgique. Le voyage de presse fut clôturé par une conférence de presse au siège de l'Union Economique Benelux à Bruxelles qui fut suivie d'une réception au cours de laquelle fut présentée la brochure Benelux consacrée aux aspects touristiques les plus intéressants des trois pays.

Communautés Européennes

Du 18 au 20 septembre 1973 s'est déroulée la session de rentrée du *Parlement européen* au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. L'ordre du jour de cette session prévoyait notamment des rapports sur le projet de budget rectificatif et supplémentaire des Communautés pour l'exercice 1973 et des questions posées au Conseil des Communautés européennes.

Une autre réunion du Parlement européen eut lieu les 4 et 5 octobre 1973, également au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Cette session fut surtout consacrée au rapport sur le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Le *Conseil des Communautés européennes* a tenu sa 257^e session le 15 octobre 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Au cours de cette session, à laquelle assista du côté luxembourgeois Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, furent discutés les problèmes suivants : pouvoirs budgétaires de l'Assemblée, relations avec l'Assemblée, accord international sur le sucre, politique régionale, politique de la pêche, relations avec les E.A.M.A., des pays du Commonwealth et certains autres Etats, convention d'aide alimentaire, politique commerciale, décisions diverses.

La 258^e session du Conseil des Communautés européennes eut lieu les 22 et 23 octobre 1973 à Luxembourg. Au cours de cette session le Conseil a traité des questions suivantes : huile d'olive, houblon, agriculture de montagne, application au Danemark de la directive « Cessation de l'activité agricole », alcool, montants compensatoires dans le secteur de la viande bovine, réseau d'information compatible agricole, décisions diverses.

Banque Européenne d'Investissement

Au cours des mois de septembre et d'octobre 1973, la Banque Européenne d'Investissement a conclu des *contrats de prêt* avec la compagnie « Türk Hava Yollari », compagnie des lignes aériennes turques; avec une usine de fibres synthétiques en Turquie; avec la République de Côte-d'Ivoire et avec la « Société des Caoutchoucs de Côte-d'Ivoire »; avec SAIPEM S.p.A., société spécialisée dans les travaux de forage pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures et avec « British Steel Corporation ».

Durant cette même période, la B.E.I. a émis les *emprunts obligataires* suivants : le 6 septembre 1973 un emprunt obligataire de 50 millions de livres libanaises; le 20 septembre un emprunt de 100 millions de francs suisses; le 16 octobre un emprunt de 60 millions de dollars; le 26 octobre un emprunt de 1,5 milliard de francs belges. La B.E.I. a signé en outre le 20 septembre 1973 à Luxembourg un contrat relatif à l'émission d'un emprunt obligataire de 30 millions d'*Eurco*. Mentionnons qu'un *Eurco* (European Composite Unit) est composé par la somme de montants fixes de toutes les monnaies des Pays membres de la Communauté Economique Européenne. Les montants de chacune des monnaies composantes demeurent inchangés pendant toute la durée de l'emprunt. La valeur de l'*Eurco* dans une monnaie quelconque est égale à la somme des valeurs, dans cette monnaie, des montants des monnaies européennes composant l'*Eurco*, sur la base des taux de change effectifs.

Bourse

Au cours d'une réunion tenue le 21 septembre 1973 à Luxembourg, sur l'initiative de la Bourse de Luxembourg, il a été créé un syndicat d'études international ayant pour objet l'étude de l'établissement d'un système de marché automatisé et intégré pour euro-obligations dénommé *EUREX*. Monsieur Remy Kremer, de la Banque Générale du Luxembourg S.A., a été élu Président du syndicat. Des comités de liaison et technique comprenant des institutions financières de plusieurs pays, ont été élus pour examiner les différents aspects du projet. La Fiduciaire Générale de Luxembourg, firme d'organiseurs-conseils indépendante, a été choisie pour mener l'étude en vue de la réalisation d'*EUREX*.

Université Internationale de Sciences Comparées

L'Université Internationale de Sciences Comparées a publié au mois d'octobre 1973 le programme de la *session d'études économiques luxembourgeoises 1973/74* dont voici les points essentiels :

« La statistique au Grand-Duché de Luxembourg », organisation, méthodes, réalisations, problèmes, par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Luxembourg, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

« Situation et problèmes démographiques du Grand-Duché de Luxembourg au lendemain du dernier recensement général de la population », par M.

Georges Als, Directeur du STATEC, Luxembourg, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

« Des ratios au tableau de bord dans l'entreprise (suite du cours donné en 1972/73) 1973/74 : Le tableau de bord », par M. Guy Bernard, Dipl. HEC, Membre de l'Institut Français des Experts Comptables et de l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois, Luxembourg.

« La nouvelle réglementation relative au contrôle des fonds d'investissement », par M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, Luxembourg.

« Introduction à l'économie du Grand-Duché de Luxembourg », par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, Luxembourg.

« L'ère de l'inflation — faits, théories, politiques », par M. Raymond Kirsch, D^r en droit, D^r en sc. écon., Chargé d'études au STATEC, Luxembourg, Assistent à l'Université Libre de Bruxelles.

« La planification nationale de l'aménagement du territoire et l'autonomie communale », par M. Ernest Ley, D^r ès sc. écon., Conseiller de Gouvernement adjoint, Ministère de l'Economie Nationale.

« L'économie de petit espace — Le cas particulier de l'économie du Grand-Duché de Luxembourg », par M. Ernest Mühlen, D^r ès sc. écon.

« Les 100 premières entreprises luxembourgeoises », par M. Adrien Ries, Conseiller principal à la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.

« La coordination de la rémunération dans les entreprises multinationales », par M. Marcel Rippinger, Management Development and Training Manager, European Tire and Textile Organization, Uniroyal, Inc.

« La formation des dirigeants dans les grandes entreprises », par M. Marcel Rippinger, Management Development and Training Manager, European Tire and Textile Organization, Uniroyal, Inc.

« L'informatique des années 70 », par M. Norbert Rischette, Ing. E.C.P., Chef de Service à l'ARBED.

« Les relations économiques Est-Ouest », 1^{re} partie : 1973/74 : 1. Théories et pratiques des échanges internationaux; 2. Le Conseil d'Entraide Economique des pays de l'Est (COMECON) — 2^e partie : 1974/75 : 3. Le développement des échanges Est-Ouest; 4. Perspectives d'avenir, par M. Jules Stoffels, D^r ès sc. écon., Professeur de sciences économiques et sociales, Luxembourg.

« Participation, cogestion, autogestion et contrôle ouvrier », par M. Jules Stoffels, D^r ès sc. écon., Professeur de sciences économiques et sociales, Luxembourg.

« La formation des revenus dans l'économie sociale de marché » — M. Marcel Wagner, Chef de personnel de la S.A. ARBED : « La hiérarchie des salaires dans l'industrie et son évolution » — Communautés Européennes, Direction Générale, Concurrence : « La formation des bénéfices des sociétés dans l'économie du 20^e siècle » — M. Norbert von Kunitzki, Directeur de la Comptabilité Générale des Finances de l'ARBED : « La répartition des revenus dans l'éco-

nomie dite de marché : Théorie et pratique » — M. Raymond Kirsch, Chargé d'études au STATEC, Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques : « L'évolution des revenus salariés et non salariés dans l'environnement inflationniste séculaire : Aspects particuliers de la situation luxembourgeoise » — Table ronde avec participation des 4 conférenciers : « Nécessité, possibilités et limites d'une politique des revenus dans les économies nationales occidentales.

Visite à l'étranger

Dans le cadre du jumelage *Prague-Luxembourg* de 1968, et sur invitation de Monsieur le Primator de Prague, une délégation de la Ville de Luxembourg a séjourné au mois de septembre 1973 dans la capitale de la Tchécoslovaquie. Cette délégation fut composée de Madame le Bourgmestre Colette Flesch, de MM. les échevins Margue et Mosar, et de quelques spécialistes en urbanisme, sport et affaires culturelles.

Culture

Lors du XX^e Congrès du Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel qui s'est tenu à Liart (près de Mézières-Charleville) les 13 et 14 octobre 1973, le sénateur Monsieur Etienne de la Vallée-Poussin, Président international du Groupement, a remis le Prix artistique des quatre pays (Belgique, France, Luxembourg, Allemagne) à notre compatriote Monsieur *Edmond Goergen* pour l'ensemble de son activité artistique.

Distinctions

Au cours d'une réception qui se déroula le 27 septembre 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, Monsieur Cornélis Berkhower, Président du Parlement européen, a remis à Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires étrangères, la grande médaille en or du Parlement européen.

Monsieur *Christian Calmes*, ancien Secrétaire général du Conseil des Communautés européennes, a reçu le 4 octobre 1973 des mains de Monsieur Cornélis Berkhower, Président du Parlement européen, la médaille d'or du Parlement européen.

Divers

Suite aux événements qui se sont produits au mois de septembre 1973 au *Chili*, le Gouvernement luxembourgeois a fait la déclaration suivante : Le Gouver-

nement luxembourgeois croit de son devoir de manifester sa profonde inquiétude devant les informations qui lui parviennent au sujet des mesures qui sont prises contre les partisans de feu le Président Allende. Il fait appel aux dirigeants du Chili pour qu'ils mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité de tous les citoyens chiliens et des résidents étrangers quelle que soit leur opinion politique, conformément à la Déclaration universelle sur les droits de l'Homme.

L'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) a organisé au mois d'octobre 1973, en collaboration avec l'UNICEF, sa première « *Journée de l'Enfance* ». Le but de cette journée fut de présenter l'enfant et son importance au sein de la société humaine. Au Grand-Duché, la « Journée universelle de l'Enfance » fut marquée par une série de manifestations, d'allocutions et de colloques sous le thème « Les pouvoirs publics et l'enfant ». A l'occasion de la « Journée de l'Enfance », Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a également fait le message suivant :

L'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies a décidé de donner suite à l'invitation de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'organiser une Journée Nationale de l'Enfance. C'est pour la première fois que cette journée a lieu cette année dans notre pays.

Le Gouvernement approuve cette initiative et souhaite qu'elle ait un plein succès. Notre époque s'est penchée plus particulièrement sur les problèmes de l'enfance. Les recherches entreprises depuis quelques décennies ont conduit à des connaissances étonnantes et nouvelles dans tous les secteurs qui concernent l'enfance, tant sur le plan physiologique que psychologique et cela même dès avant la naissance de l'être humain. Cette exploration a mené à de nouvelles méthodes capables de résoudre les problèmes. L'épanouissement de l'enfant et sa participation plus entière au bonheur sont rendus possibles de cette façon. Restent à établir les conditions matérielles et sociales grâce auxquelles les nouvelles connaissances peuvent trouver une libre application.

Dans notre pays d'importants progrès ont été faits dans les domaines qui concernent les problèmes de l'enfance. Le Gouvernement entend continuer ses efforts également à l'avenir et y attache une importance primordiale. Voilà pourquoi il s'associe à cette journée nationale de l'enfance et souhaite qu'elle porte des fruits précieux pour l'essor de l'enfance luxembourgeoise et pour la construction du monde meilleur et plus fraternel de demain.

Nouvelles de la Cour

Mois de septembre

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 15 septembre annonce qu'à l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi Gustave VI Adolphe de Suède, la Cour grand-ducale prend le deuil à partir du 15 septembre jusqu'au jour des funérailles.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 17 septembre annonce que répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann se rendront en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg du 27 au 29 novembre 1973.

* *

Le 19 septembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excel-

lence Monsieur Jahn Halvorsen, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Norvège.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Sompong Sucharitkul, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Thaïlande.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 21 septembre annonce que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assisteront aux funérailles de Sa Majesté le Roi Gustave VI Adolphe de Suède.

* *

Le 26 septembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Guéorgui Tchankov, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Bulgarie.

Mois d'octobre

Le 10 octobre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Valentin Iremonger, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Irlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Federico Grunwaldt Ramasso qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Orientale de l'Uruguay.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pierre Thévenaz qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Francisus Xaverius Seda qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Indonésie.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 11 octobre 1973 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

* *

Le 16 octobre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

* *

Le 18 octobre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Johannes Marten den Uyl, Premier Ministre, et Son Excellence Monsieur Max van der Stoel, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

* *

Le 29 octobre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Comte Jean d'Ursel, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de septembre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 7 septembre il a procédé à un échange de vues sur l'actualité politique et s'est entretenu sur les priorités à accorder aux projets de loi soumis à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat. La liste des projets prioritaires sera arrêtée lors de la prochaine séance.

Le Conseil a discuté et mis au point un projet de loi réglementant les conditions dans lesquelles une grève peut être organisée dans le secteur public. Ce projet sera communiqué incessamment au Conseil d'Etat et à la Chambre professionnelle compétente.

Le Conseil a approuvé un projet de loi modifiant la loi de 1965 sur la conservation de la nature afin de doter le Gouvernement d'un meilleur instrument de lutte contre les dégradations des richesses et des beautés de la nature. Il a approuvé dans le même contexte un projet de règlement grand-ducal concernant le stationnement prolongé des roulettes et caravanes en dehors des localités.

Il a décidé d'amender le projet de loi abaissant l'âge électoral pour l'élection des chambres professionnelles afin de donner au ministre du ressort la possibilité d'ajuster rapidement la composition numérique et la structure des chambres professionnelles des salariés à la situation de l'emploi dans le pays.

Finalement il a approuvé un projet de loi portant affiliation obligatoire de membres déterminés d'associations religieuses à différents régimes de la sécurité sociale.

Au cours des réunions des 13 et 14 septembre, il a entendu un rapport de M. le Ministre de la Santé Publique sur la situation hospitalière et les prestations médicales. En conclusion de ses débats, il a approuvé deux projets de loi dont le premier concerne la planification, la coordination et l'organisation plus rationnelle des services de santé dans le cadre d'un plan hospitalier. Le second projet a pour but d'organiser l'aide publique en faveur de l'infrastructure hospitalière et des équipements médicaux d'une part et de garantir une répartition adéquate, notamment du point de vue régional, des prestations médicales d'autre part.

Il a étudié le rapport intérimaire sur le programme directeur de l'aménagement général du territoire et a donné au bureau d'études les instructions nécessaires pour l'élaboration du document définitif.

Le Conseil a approuvé un projet de loi concernant la création de parcs naturels, de paysages protégés, de réserves naturelles, de monuments naturels et leur classement. Cette loi garantira la protection et la conservation des paysages et écosystèmes de certaines régions et favorisera le développement ordonné d'une partie de ces régions en zones de détente et de loisirs.

Il a approuvé en outre deux règlements ministériels à prendre en exécution de la loi sur le programme quinquennal touristique; ils définissent les projets d'équipement touristiques susceptibles d'être subventionnés par l'Etat et fixant les conditions et l'importance de l'intervention étatique.

Le Conseil s'est déclaré d'accord avec un projet de règlement grand-ducal concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de l'enseignement secondaire. Le projet prévoit notamment la réforme du stage pédagogique.

Il a approuvé un projet de loi modifiant la législation sur l'assurance maladie des professions indépendantes. Ce projet introduit la fixation des cotisations en pour-cent du revenu cotisable, crée la possibilité d'étendre l'éventail actuel des cotisations et prévoit la prolongation du délai de présentation des demandes en assurance continuée.

Finalement il s'est déclaré d'accord avec la déclaration d'obligation générale de trois conventions collectives concernant les employés de banque et d'assurance ainsi que le métier de plafonneur.

Au cours de la réunion, placée sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, le Conseil a approuvé : a) un projet de règlement grand-ducal concernant le blocage des marges en valeur absolue des revendeurs au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie; b) un projet de règlement grand-ducal réformant certaines carrières planes du secteur communal; c) un projet d'arrêté grand-ducal autorisant les foires, expositions, salons spécialisés et manifestations similaires à organiser par la société des foires de Luxembourg.

Le Conseil a eu un large échange de vues sur la réforme des caisses de maladie et plus particulièrement sur certains amendements proposés au projet de loi portant réforme de l'assurance-maladie des salariés.

Finalement il a délibéré sur les mesures à envisager en vue de la répression du travail noir.

Réunions du mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement a tenu au cours du mois d'octobre trois réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 5 octobre, le Conseil a précisé un certain nombre de dispositions à inscrire dans les divers projets en relation avec le programme social à court terme que le Gouvernement avait annoncé le 5 septembre dernier. Ainsi, il a donné aux Ministres compétents les instructions nécessaires à la mise au point d'une réforme du régime de la prime de naissance et des prestations du Fonds National de la Solidarité en relation avec une rente minimale. Il a pris connaissance de l'état d'avancement du projet concernant la création d'un impôt négatif au profit des familles peu fortunées.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a présenté un rapport sur divers aspects nouveaux en relation avec le projet de loi portant réforme de l'assurance maladie des salariés.

Le Conseil a approuvé un projet de loi concernant la protection de la maternité de la femme au travail.

Il a entendu un exposé de MM. les Ministres des Finances et de l'Economie Nationale sur les régimes des accises et de la TVA dans les trois pays du Benelux.

Il a approuvé un avant-projet de loi portant organisation du cadre du personnel du service des poids et mesures.

Finalement il a procédé à un échange de vues sur divers projets de constructions prévues dans la zone internationale du Kirchberg.

Au cours de la réunion du 12 octobre, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre de la Santé Publique sur les possibilités de réorganisation de l'établissement thermal de Mondorf-Etat. Le Conseil a décidé d'augmenter les chances d'un développement ultérieur de la localité de Mondorf en apportant l'aide étatique aux projets destinés à en accroître l'attractivité. Aussi, le projet de réorganisation de Mondorf-Etat, à l'élaboration duquel fera procéder le Ministre de la Santé Publique, tiendra-t-il compte des aspects relevant du thermalisme, de la médecine

préventive et curative, du tourisme et de l'infrastructure hôtelière et routière.

Dans le cadre du centre hospitalier de la route d'Arlon, le Conseil a décidé la construction d'une école et d'un home d'infirmières, d'un parking souterrain et d'un tunnel de liaison entre les établissements hospitaliers.

Il a approuvé un projet de loi ayant pour objet de renforcer le contrôle et les conditions d'acquisition, de vente et du port des armes et munitions.

Il a approuvé en outre un projet de loi sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Il s'est déclaré d'accord avec la déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre les sociétés pétrolières et la commission syndicale des contrats.

Finalement, et afin de lutter contre la recrudescence de la rage, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant la destruction des renards et renardeaux.

Au cours de la réunion du 19 octobre, M. le Ministre de l'Energie a présenté, dans le contexte de la politique énergétique, un rapport sur l'approvisionnement du pays en pétrole et a fait approuver un certain nombre de mesures destinées à contrecarrer toute pénurie qui pourrait se manifester à l'avenir dans ce secteur.

Le Conseil a mis au point les grandes lignes du statut d'une société qui aura pour objet l'étude des possibilités d'aménagement d'une centrale nucléaire dans la région mosellane.

Il a approuvé un projet de loi autorisant l'aménagement d'un stade multisports en annexe de l'Institut National des Sports à Fetschenhof; il a approuvé de même un autre projet de loi autorisant la construction d'un bâtiment d'administration central à Cap.

Le Conseil a arrêté un projet adaptant divers cadres aux nécessités administratives.

Finalement le Conseil a arrêté certaines mesures d'organisation administrative en vue de l'élaboration des programmes sectoriels nationaux d'aménagement du territoire.

Mémorial

Mois de septembre

Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 27 août 1973 porte dérogation à celui du 21 avril 1967 portant fixation de la rémunération du Secrétaire Général du Conseil Economique et Social, modifié par celui du 30 juin 1971. (page 1187)

Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 9 août 1973 fixe la liste des variétés de céréales d'hiver admises à la certification et à la commercialisation des semences. (page 1148)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 26 septembre 1973 concerne le blocage des marges bénéficiaires en valeur absolue des revendeurs au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie. (page 1293)

Ministère de l'Education Nationale

La loi du 18 août 1973 a pour objet la formation et le classement du personnel de l'éducation préscolaire. (page 1143)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 28 juillet 1973 modifie l'arrêté grand-ducal du 7 septembre 1929 portant approbation du règlement de discipline pour les fonctionnaires de l'administration des douanes. (page 1144)

Un règlement ministériel du 27 août 1973 fixe le minimum des droits de magasin dans les entrepôts publics. (page 1153)

Un règlement ministériel du 27 août 1973 modifie les dispositions relatives aux droits de magasin du règlement général sur le service des entrepôts des douanes du 7 juillet 1847. (page 1155)

Un règlement ministériel du 16 juillet 1973 modifie le régime d'accise du tabac. (page 1160)

Un règlement ministériel du 16 juillet 1973 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1161)

Un règlement ministériel du 16 juillet 1973 concerne les entrepôts fictifs. (page 1166)

Un règlement ministériel du 23 juillet 1973 concerne le régime d'accise du tabac, des huiles minérales et de la bière. (page 1177)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1973 porte désignation des sièges, de l'étendue et des attributions des bureaux régionaux de l'administration du cadastre et de la topographie. (page 1198)

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1973 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel de tous les grades de l'administration du cadastre et de la topographie. (page 1201)

Un règlement grand-ducal du 24 septembre 1973 modifie l'arrêté grand-ducal du 30 avril 1924 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Luxembourg, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié par ceux des 28 novembre 1959 et 19 février 1962. (page 1292)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 27 août 1973 modifie l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 26 août

1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière et commissionnés de la Force Armée. (page 1198)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 9 août 1973 concerne le mesurage et le classement des bois bruts. (page 1183)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 6 août 1973 concerne la fabrication et le commerce des laits de conserve destinés à l'alimentation humaine. (page 1144)

Un règlement grand-ducal du 18 août 1973 modifie le règlement grand-ducal du 24 septembre 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de masseur. (page 1152)

Un règlement ministériel du 21 septembre 1973 porte modification du règlement ministériel du 27 octobre 1966 fixant le tarif des médicaments tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1288)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 27 août 1973 modifie l'annexe au règlement grand-ducal du 5 mars 1970 portant règlement de la circulation aérienne telle qu'elle a été modifiée. (page 1192)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1973 détermine les voies d'eau aménagées pour la navigation et les attributions du service de la navigation. (page 1199)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 6 août 1973 a pour objet de modifier l'alinéa final de l'article 13 de l'arrêté grand-ducal du 11 juin 1926 concernant le règlement général d'exécution sur l'assurance accidents obligatoire (loi de codification du 17 décembre 1925, livre II). (page 1148)

Un règlement grand-ducal du 3 septembre 1973 porte nouvelle fixation du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 1200)

Un règlement grand-ducal du 3 septembre 1973 porte nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. (page 1201)

Ministère de la Viticulture

Un règlement ministériel du 1^{er} septembre 1973 fixe pour l'année 1973 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 1157)

Mois d'octobre

Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 27 septembre 1973 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1973-74. (page 1348)

Un arrêté ministériel du 5 octobre 1973 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1350)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1973 soumet à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 1377)

Un règlement grand-ducal du 4 octobre 1973 abroge le règlement grand-ducal du 19 décembre 1964 concernant l'importation, l'exportation et le transit du café et modifiant le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1400)

Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 26 septembre 1973 établit les tarifs des honoraires de notaire pour les actes de remembrements ruraux. (page 1353)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1973 concerne l'exécution de la réglementation CEE relative à l'institution d'un régime de prime à la reconversion, vers la production de viande, de troupeaux bovins à orientation laitière. (page 1386)

Un règlement ministériel du 8 octobre 1973 soumet à déclaration obligatoire la psittacose. (page 1371)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 20 septembre 1973 fixe les critères et modalités d'après lesquels sont subventionnés les projets d'équipement touristique des communes ou des syndicats intercommunaux inscrits dans le programme d'équipement de l'infrastructure touristique. (page 1360)

Un règlement ministériel du 20 septembre 1973 établit le programme d'équipement touristique en exécution de la loi du 24 juillet 1973 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à caractère communal et intercommunal. (page 1362)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 21 septembre 1973 porte approbation du programme quinquennal d'équipement touristique établi par le règlement ministériel du 20 septembre 1973 en exécution de la loi du 24 juillet 1973 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement touristique communal et intercommunal. (page 1362)

Un règlement ministériel du 5 octobre 1973 concerne le recensement des assurés sociaux. (page 1366)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1372)

Un règlement grand-ducal du 23 octobre 1973 complète les articles 1^{er} et 5 du règlement grand-ducal du 10 octobre 1967 concernant l'établissement de l'indice pondéré des prix à la consommation. (page 1390)

Ministère de l'Education Nationale

La loi du 4 octobre 1973 concerne l'institution d'un congé-éducation. (page 1349)

Un règlement grand-ducal du 26 septembre 1973 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des secrétaires des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1353)

Un règlement grand-ducal du 15 octobre 1973 porte modification du règlement grand-ducal du 6 septembre 1968 portant création et organisation de sections d'enseignement préparatoire aux professions paramédicales. (page 1376)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1973 concerne les attributions, les conditions d'admission au stage et les conditions de nomination du personnel affecté aux instituts et services de l'éducation différenciée. (page 1384)

Un règlement grand-ducal du 16 octobre 1973 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des maîtres de cours spéciaux de l'enseignement technique et professionnel. (page 1401)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1973 a pour objet l'assimilation au régime des employés de l'Etat du personnel du Fonds national de solidarité qui, auprès de l'Etat répond à la notion « Employés de l'Etat ». (page 1299)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 10 septembre 1973 concerne le retrait de la circulation de billets de 20 et 10 francs. (page 1296)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1973 porte désignation des sièges du bureau de poste central et des bureaux de poste principaux. (page 1354)

Un règlement ministériel du 27 septembre 1973 modifie les articles 1^{er} et 5 du règlement ministériel du 6 décembre 1972 portant désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires, tel qu'il a été modifié par le règlement ministériel du 3 avril 1973. (page 1355)

Un règlement ministériel du 1^{er} octobre 1973 porte désignation des emplois du cadre normal de l'admi-

nistration des postes et télécommunications, pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 1369)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 21 septembre 1973 concerne le repeuplement des cours d'eau affectés par les salmonides. (page 1352)

Un règlement ministériel du 27 septembre 1973 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 1355)

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1973 modifie celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 1363)

Un arrêté ministériel du 28 septembre 1973 porte approbation d'une modification des statuts de la Caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accidents. (page 1400)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1973 a pour objet de modifier l'arrêté grand-ducal modifié du 10 mars 1959 sur la destruction des animaux mal-faisants et nuisibles. (page 1406)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1973 règle le fonctionnement de la chambre des huissiers de justice. (page 1296)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 27 août 1973 concerne les échanges de viandes fraîches de volaille. (page 1336)

Un règlement ministériel du 15 octobre 1973 porte nouvelle modification de l'article 38 du règlement ministériel du 11 novembre 1961 portant exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes. (page 1376)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement ministériel du 5 octobre 1973 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 1370)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 17 septembre 1973 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 29 décembre 1972 entre l'association des banques et banquiers d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1300)

Un règlement grand-ducal du 17 septembre 1973 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 9 janvier 1973 entre l'association des compagnies d'assurances agréées au Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1314)

Un règlement grand-ducal du 17 septembre 1973 porte déclaration d'obligation générale de l'avenant à la convention collective pour le métier de plafonneur conclue le 1^{er} juin 1973 entre la fédération des patrons plafonneurs et façadiers d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1329)

Ministère de la Viticulture

Un règlement ministériel du 10 octobre 1973 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte de 1973. (page 1371)

Chambre des Députés

Mois de septembre

5 septembre : Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

7 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.

11 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

12 septembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

13 septembre : Réunion de la Commission Juridique.

17 septembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale.

18 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

21 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.

- 24 septembre : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 25 septembre : 68^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Prestation de serment de M. Marcel Knauf. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite (n° 1614). Rapport de la commission. Discussion générale.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 26 septembre : 69^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle

a été validée et modifiée dans la suite (n° 1614). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission concernant la vente des domaines de l'Etat.

- 27 septembre : 70^e séance publique. — Projet de loi portant modification du régime de l'adoption (n° 1599). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.
Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission Juridique.
- 28 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 29 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

Mois d'octobre

- 1^{er} octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 2 octobre : 71^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Interpellation de l'hon. M. Berg au sujet de l'introduction d'un certificat de capacité pratique.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Communale. — Réunion de la Commission Juridique.
- 3 octobre : 72^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Grandgenet au sujet des méthodes appliquées lors du remembrement de Hupperdange, commune de Heinerscheid. — Dépôt de plusieurs projets de loi.
Réunion de la Commission Agricole. — Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Transports.
- 4 octobre : 73^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant modification de la loi du 16 août 1965 portant création de l'enseignement moyen (n° 1645). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.
Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de l'Education Physique. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 5 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 8 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des

Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de l'Education Physique.

- 9 octobre : 1^{re} séance publique. — Ouverture de la session. — Allocution du doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du président élu. — Nomination de la commission de travail. — Nomination de la commission des pétitions. — Nomination de la commission des comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Maintien de la composition des commissions spéciales.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission de Travail.
- 10 octobre : Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 11 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 12 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.
- 15 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion des Commissions de la Fonction Publique et de la Santé Publique.
- 16 octobre : 2^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question d'ordre du jour. — Questions posées au Gouvernement. — a) Projet de loi autorisant la cession de gré à gré à l'administration communale de Junglinster d'un site industriel sis à Junglinster (n° 1721); b) projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'une propriété domaniale sise à Cap (n° 1722);

- c) projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange d'un terrain domanial sis à Mondorf (n° 1724); d) projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'une parcelle domaniale sise au Kirchberg (n° 1725). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique, d'une part, et la République Arabe Unie, d'autre part concernant l'indemnisation des intérêts luxembourgeois et belges du protocole d'application et de son annexe, ainsi que des lettres annexes, signés au Caire, le 16 juin 1971 (n° 1707). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale et du protocole final, signés à Luxembourg, le 21 décembre 1971 et de la convention complémentaire à la convention du 21 décembre 1971 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 16 mai 1973 (n° 1708). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 17 octobre : 3^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi autorisant la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché de gaz naturel (n° 1714). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (n° 1695). Rapport de la commission.
- Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de l'Education Physique.
- 18 octobre : 4^e séance publique. — Demande en naturalisation. — Analyse des pièces. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal (n° 1695). Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt d'un projet de loi.
- 19 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 22 octobre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 23 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports.
- 24 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 25 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission Agricole.
- 26 octobre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Communales.
- 29 octobre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 30 octobre : 5^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat de l'exercice 1974 (n° 1720). Exposé du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances. — a) Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu relatives à l'imposition des salariés et des retraités (n° 1703); b) projet de loi modifiant l'article 126 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (n° 1704); c) projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts réels communaux (n° 1705); d) projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts directs (n° 1706). Rapport des rapporteurs. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article XVI de la loi du 12 avril 1972 portant réorganisation des justices de paix (n° 1696). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel
- Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 31 octobre : 6^e séance publique. — a) Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu relatives à l'imposition des salariés et des retraités (n° 1703); b) projet de loi modifiant l'article 128 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (n° 1704); c) projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts réels communaux (n° 1705); d) projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts directs (n° 1706). Discussion générale.
- Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

Le Mois en Luxembourg

Mois de septembre

Conférences, Soirées littéraires

Dans le cadre des activités de la Maison de l'Europe à Luxembourg a lieu le 22 septembre une conférence donnée par le professeur Fernand Welter, administrateur des relations culturelles auprès du Service de l'Information de l'OTAN, sur le thème : « La sécurité et la défense de l'Europe ».

L'Association des instituteurs réunis invite le 26 septembre à Luxembourg à une conférence donnée par M^{me} Anderson, institutrice au Danemark, sur le problème de l'école globale en général et celui de l'école danoise en particulier.

Le 28 septembre, le professeur Norbert Thill donne une conférence sur l'Art au Luxembourg à la Miami University à Luxembourg.

A l'occasion d'une réunion d'information médicale qui a lieu à Mondorf-les-Bains le 29 septembre, le Dr. méd. E. Wannewetsch, Directeur de la « Landesversicherungsanstalt, Schwaben », parle sur le thème « Neuere Untersuchungen über Kurerfolge im Bäderwesen ». Le Dr. méd. Woldemar Teichmann, médecin en chef de la Kurklinik, Bad Wörishofen, parle de la « Meßbarkeit des medizinischen Kurerfolgs ». Enfin le Dr. E. Wannewetsch fait un exposé sur « Die Problematik der Sozialkur ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le champion du monde de billard artistique Léon Corin donne le 22 septembre une exhibition à Luxembourg et participe à deux compétitions opposant les meilleurs spécialistes français, allemands et luxembourgeois en la matière.

La section differdangeoise de l'« Italia Libera » donne un gala le 24 septembre au hall omnisports à Differdange avec des vedettes de l'Union Soviétique et plusieurs artistes luxembourgeois.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 2 septembre, les « Berkshire Boy Choristers » d'Angleterre donnent à la cathédrale de Luxembourg une soirée de musique anglaise, comprenant la messe du soir de William Bird (1542-1623).

Le même jour, le Cercle Royal Musical d'Aubange (Belgique) donne un concert à la Place d'Armes à Luxembourg.

Dans le cadre du programme des concerts du jeudi donnés par l'Orchestre de Radio-Luxembourg au bénéfice de la Croix Rouge Luxembourgeoise, un concert est donné à la Villa Louvigny à Luxembourg sous la direction de Pierre Cao, avec comme soliste Justus Frantz.

Dans le cadre de l'« Été Musical de Luxembourg 1973 », André Luy, professeur à la Musikhochschule de Sarrebruck et au Conservatoire de Lausanne, organiste titulaire de la Cathédrale de Lausanne, donne

un concert en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg, le 13 septembre.

Le 14 septembre, le Jazzclub Luxembourg invite à la présentation du groupe « Association P. C. » à Luxembourg-Clausen.

Dans le cadre de l'« Été Musical de Luxembourg 1973 », un concert d'orgue est donné le 19 septembre à la cathédrale de Luxembourg, par l'organiste Kurt Rapf, attaché musical de la Ville de Vienne et Président de l'Association des compositeurs autrichiens.

Le Comité Luxembourgeois pour la sauvegarde de Venise invite le 20 septembre à un concert de gala avec le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, donné au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le célèbre chanteur français Raymond Fau donne un récital de chant le 21 septembre à la Maison des Jeunes à Limpertsberg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Streichtrio Bell'arte de Stuttgart » donne le 22 septembre un concert de musique de chambre.

Le 22 septembre, les professeurs de musique Francis Rosner et Alex Mullenbach donnent un récital Beethoven à l'Abbaye d'Echternach.

A Luxembourg, le 25 septembre, la jeune cantatrice Suzette Engels donne un récital de chants de Hugo Wolf et de Massenet, Boito, Catalani et Puccini.

Le 26 septembre, dans le cadre de l'« Été Musical de Luxembourg 1973 », le Quatuor Belge de Londres donne un concert de musique de chambre au Théâtre municipal de Luxembourg.

A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg donne le 27 septembre un concert sous la direction de Louis de Froment avec comme solistes Georges Mallach et Nicolas Danby.

Le 28 septembre, les Amitiés Françaises invitent dans le grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg à un concert donné par l'orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec au piano la soliste Viviane Goergen.

« Été Musical de Luxembourg 1973 » clôture la saison 1973 par un concert aux chandelles donné par l'ensemble Laetitia Musica de Paris sous la direction de Pierre Guyot, le 29 septembre, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, la princesse Marie-Astrid et le Prince Guillaume.

Foires et Expositions

A partir du 1^{er} septembre, le peintre Mars Schmit expose ses œuvres récentes au pavillon de la source Kind au parc de Mondorf-les-Bains.

Le 5 septembre a lieu à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des œuvres de l'artiste Joseph Hamper.

A Luxembourg a lieu le 14 septembre le vernissage de l'exposition des œuvres des deux artistes-peintres Irène van der Steenhoven-Podhorska et Fons Ras.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 15 septembre le vernissage du Salon de l'Association « Art Libre » d'Esch-sur-Alzette.

L'artiste Louis Muller expose ses œuvres à la Galerie Bradtké à Luxembourg à partir du 15 septembre.

L'exposition des œuvres du peintre belge Jef Verbrak est ouverte à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg, le 15 septembre.

A la Galerie Kutter à Luxembourg a lieu le 15 septembre le vernissage de l'exposition des œuvres de Friedlaender.

Le 19 septembre a lieu à la Galerie Horn à Luxembourg le vernissage de l'exposition de gouaches de Stefan Schwartz.

Au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg a lieu le 21 septembre l'ouverture de l'exposition de sculptures d'Étienne Hajdu, Baltasar Lobo et Juana Muller.

L'artiste Laury Wagner expose ses œuvres récentes à partir du 21 septembre au Cercle municipal à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le 22 septembre le vernissage de l'exposition du peintre Ph. Vacherot.

Le 22 septembre a lieu à Mondercange l'ouverture d'une exposition philatélique à l'occasion de la « Journée du timbre 1973 ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 26 septembre le vernissage d'une exposition « Affiches et gravures polonaises », organisée avec le concours de l'Association polonaise des Arts Graphiques de Varsovie.

Le 28 septembre a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre néerlandais Michel F. Van Overbeeke.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 29 septembre l'ouverture d'une exposition d'icônes des 18^e, 19^e et 20^e siècles.

Le peintre A. Bové expose ses œuvres à la Galerie Bradtké à Luxembourg à partir du 29 septembre.

A la Galerie Beffa à Luxembourg est ouverte le 29 septembre l'exposition de l'artiste autrichien Ernst Reischenböck.

Le 29 septembre a lieu à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg le vernissage de l'exposition d'aquarelles, de dessins et de gravures de l'artiste Raymond Carrance.

Commémorations, Visites, Divers

A l'occasion du « Labor Day » américain, les syndicalistes luxembourgeois ont fleuri, le 3 septembre, la tombe du Général George Patton au cimetière militaire américain à Hamm.

Le 6 septembre, deux représentants officiels du syndicalisme tchèque, M. Frantisek Klega, vice-président du comité central de Prague et M. Stefan Sojak, président du comité syndical de Kosice en Slovaquie, font une visite au Grand-Duché.

Le 8 septembre, des syndicalistes du secteur de Verviers-Eupen font une visite de retour à la Ville de Luxembourg, où ils sont les hôtes de la municipalité de Luxembourg.

Le 29^e anniversaire de la libération de la commune de Pétange est célébré le 9 septembre par le dépôt de fleurs devant les différents monuments de la ville et une réception officielle à l'hôtel de ville de Pétange.

Mois d'octobre

Congrès et Anniversaires

Du 20 au 22 octobre, l'« International Sonnenberg Association » siège à Luxembourg pour se pencher sur les problèmes pour promouvoir l'entente internationale, fidèle à sa devise : Dialoguer, vaincre les préjugés, se comprendre, prendre ses responsabilités. A cette occasion, M. Henri Guillaume du Bureau d'Information de la Communauté Européenne fait un exposé sur la collaboration européenne et M. François Visine, président-fondateur du Mérite Européen, honore M. Walter Schulze, fondateur du Sonnenberg. D'autres exposés sont faits respectivement par M. Kuby, sur le thème « Perspektiven europäischer Politik als Thema politischer Bildung », par M. Neumann sur le sujet « Internationale Erwachsenenbildung in unserer Zeit » et par M. Joachim Raffert qui fait un exposé sur « Zur Weiterentwicklung der Konzeption der Sonnenberg-Arbeit ».

Conférences, Soirées littéraires

La Société des sciences médicales du Grand-Duché invite le 3 octobre à une conférence-débat à Luxembourg avec le professeur Dr. P. Stoll, directeur de la clinique universitaire pour femmes à Mannheim, le professeur Dr. G. Dhom, directeur de l'Institut pathologique de l'université de Hombourg-Sarre et le professeur Dr. C. E. Alken, directeur de la clinique urologie de l'université de la Sarre à Hombourg. Le thème de la soirée est : « Le mariage sans enfant ».

Le 4 octobre, le professeur Lucien Kayser, psychanalytique, donne à Luxembourg une conférence sur : « Die Tiefenpsychologie, eine Hilfe für den Menschen von heute ».

A Rodange, Exploration du Monde présente le film en couleur « De la Perse à l'Iran », commenté par Jacques Cornet. Ce film est présenté également

le 9 octobre à Esch-sur-Alzette et le 10 octobre à Luxembourg.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M^{lle} Claire Préau, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, membre de l'Académie Royale de Belgique, donne le 10 octobre une conférence sur « La présence romaine en Grande-Bretagne ».

Le 10 octobre a lieu au Club du Parlement Européen à Luxembourg une rencontre avec des poètes luxembourgeois, belges et italiens, à savoir : Arthur Praillet, André Schmitz et Kerger, Nic. Klecker, Franco Prete, Anne Rey et Dominique Ferrari présentés par Georges Bouillon.

Le 12 octobre, M. R. Grégoire, Directeur des Problèmes de la culture aux Communautés Européennes, donne une conférence à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg sur « Les chemins de la culture ».

Dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, le Dr. Balthasar Stähelin, D^r en psychiatrie, professeur en médecine psychosomatique à l'Université de Zurich, donne le 12 octobre une conférence sur le thème : « Der Mensch im Aufbruch in eine neue Zeitepoche ».

Les 16 et 17 octobre, le comité de la Fondation Raoul Follereau invite à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg à deux grandes manifestations au cours desquelles Raoul Follereau s'adresse au public. L'orchestre de chambre de Luxembourg, sous la direction du professeur Alex Mullenbach, interprète, à cette occasion, des œuvres de J. Haydn, S. Barber et C. Ricciotti. Rappelons que M. Raoul Follereau a été reçu en audience le 16 octobre par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg.

A Luxembourg, Madame Gisela Kiesau, de la Confédération des syndicats allemands (D.G.B.), donne le 16 octobre une conférence sur le thème : « Hausfrauengehalt — oder gleiche Chancen in Bildung und Beruf ? ».

Le 18 octobre, M. Lambert Schaus, Ministre hon., donne un exposé à Luxembourg sur le sujet : « Réflexions sur la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, dans le contexte des relations Est-Ouest ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, Madame Nathalie Sarraute, écrivain, donne le 19 octobre une conférence sur « Le roman et la représentation de la réalité ».

Le 19 octobre, le Dr. Makatsch parle à Luxembourg au Foyer Européen sur le thème : « Als Ornithologe in der Slowakei ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, Monsieur René Huyghe de l'Académie française, donne le 22 octobre une conférence sur « Picasso ou le Mythe du Minotaure » avec projection de diapositives.

A Ehnen, l'American Women's Club de Luxembourg invite pour le 22 octobre à une conférence donnée par Madame Farkas, Présidente d'honneur du Club, sur la situation de la femme aux Etats-Unis.

Le 23 octobre, Madame Marie-Louise Roth, professeur à l'Université de la Sarre, Directrice du Centre de Recherches Robert Musil, donne une conférence à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg sur « Robert Musil — Zum Problem der Ethik ».

A la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, M. Rémy Franck, étudiant de Bettembourg, donne une conférence le 23 octobre sur le thème : « Musik im Dritten Reich ».

Le 25 octobre, M. le Grand Rabbin Dr. Emmanuel Bulz donne une conférence au Théâtre municipal de Luxembourg sur « Jules Isaac et le Dialogue judéo-chrétien ».

A Differdange, M. J.-P. Risch, des Jeunesses naturalistes, parle le 25 octobre sur l'importance des reptiles et amphibiens dans notre environnement.

Le 26 octobre, Jean Améry, écrivain libre, donne une conférence à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg sur le thème : « Vom Nutzen und Nachteil der Ideologie für das Leben ».

A l'occasion de la séance académique le 28 octobre, ouvrant l'année scolaire du Miami University European Center à Luxembourg, le professeur français J. B. Duroselle donne une conférence sur « L'image des Etats-Unis en Europe ».

Le comité directeur du Mouvement européen du Luxembourg invite pour le 29 octobre au Foyer Européen à Luxembourg à la conférence donnée par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, sur le thème : « Le monde au seuil de la détente ? ».

Le 30 octobre, l'instituteur M. Jean Diederich donne un exposé à Differdange sur le sujet : « Die Bedeutung der Aquaristik für Schulkinder und den Wert der Aquaristik in der Schule als didaktisches Mittel ».

Theâtre, cinéma, spectacles

Le 2 octobre, au Théâtre municipal de Luxembourg, les Amis de l'Autriche invitent à une soirée consacrée au Zillerthal.

A Obercorn a lieu le 6 octobre un « Star-Festival 1973 », organisé dans le cadre « Le mois des enfants handicapés mentalement ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Schweizer Tournee-Theater » donne le 7 octobre une représentation de la pièce « Blick zurück im Zorn » de John Osborne avec Monika Peitsch.

Les 8, 9, 10 et 11 octobre, le « Stadttheater Klagenfurt » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de l'opérette « Die goldene Meisterin » d'Edmund Eysler avec Vera Berzsenyi.

Les 8 et 10 octobre sont présentés à la Maison des Jeunes à Luxembourg les films : « Das Kabinett des Dr. Caligari », « Der letzte Mann » et « Dr. Mabuse, der Spieler ».

Les 12 et 13 octobre, les Galas Karsenty-Herbert présentent au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « Le saut du lit » de Ray Cooney et John Chapman avec Guy Tréjan.

Le 13 octobre, la « Compagnia d'Opera italiana » de Milan donne une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de l'opéra « Ein Maskenball » de Giuseppe Verdi.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté le 15 octobre, par un ensemble de New-York, le musical américain « Carmen Jones » d'Oscar Hammerstein.

La « Nationaloper Rijeka » présente les 19, 20 et 21 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg l'opéra « Il Trovatore » de Giuseppe Verdi.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée les 22 et 23 octobre par le « Schweizer Tournee-Theater » la pièce « Ein Volksfeind » de Henrik Ibsen, avec Alexander Kerst.

L'Amicale du Gouvernement invite pour le 22 octobre à Luxembourg à la présentation des films : « 50 années d'aviation britannique », « Au début les colorants » et « Le risque calculé ».

Dans le cadre des Jeunesses musicales de Luxembourg, le Théâtre du Silence de Paris présente le 24 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un programme de ballets modernes.

Les 26 et 28 octobre, les Galas Karsenty-Herbert présentent au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « Le Canard à l'Orange » de William Douglas Home.

Le 28 octobre, le Wiener Burgtheater donne une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de la pièce « Damenbekanntschaften » de Lotte Ingrisch, avec Hilde Krahl et Leopold Rudolf.

Le 30 octobre, le Théâtre de Bourgogne donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la comédie « Le Tartuffe » de Molière.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Au Foyer Européen à Luxembourg est donné le 10 octobre un récital de piano par Maria Luisa Lopez-Vito.

Le 12 octobre, le Jazzclub Luxembourg présente à Luxembourg-Clausen l'ensemble Dieter Seelow.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le Royal Liverpool Philharmonic Orchestra, placé sous la direction de Sir Charles Groves, donne un concert avec des œuvres de Berlioz, Tippett, Stravinski et Brahms.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 19 octobre un récital de « Lieder » par Anneliese Rothenberger.

Les 19, 20 et 21 octobre, le « Jugendchor der Petrus- und Pauluspfarre » de Bergen (Pays-Bas) donne successivement un concert à Diekirch et à Luxembourg.

Le 23 octobre, la chorale yougoslave « Slava Klavora » de Mirabor, sous la direction du professeur Jozé Gregorc, donne un concert à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le grand orchestre d'harmonie de la « Musique des Guides » de Bruxelles donne un concert de gala sous la direction du chef de musique Yvon Ducène.

Le premier des six « Concerts du Jeudi » est donné le 25 octobre par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg au bénéfice de la Croix Rouge au Théâtre municipal de Luxembourg sous la direction de Karl Richter, professeur à la « Staatlichen Hochschule für Musik » de Munich.

Au Centre européen de Miami University à Luxembourg est donné, à l'occasion d'une séance académique pour la rentrée scolaire le 28 octobre, un récital de chant par Joan Marie Moynagh, soprano, accompagnée au piano par Miss Alessandra Althoff.

Dans les locaux de « Jeunesses Musicales » à Luxembourg a lieu le 29 octobre une analyse comparative de disques, consacrée à la 4^e symphonie d'Anton Bruckner.

Les Soirées de Luxembourg débutent le 31 octobre par un concert donné par le célèbre orchestre philharmonique de Moscou, sous la direction du chef d'orchestre Kyrill Kondraschin, avec comme soliste l'enfant prodige de Moscou, le pianiste Grigori Sokolov.

Foires et Expositions

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg est ouvert à partir du 2 octobre le 21^e Salon international de diapositives en couleurs, placé sous les auspices de la Fédération Internationale d'Art Photographique et de la Photographic Society of America.

A partir du 2 octobre, l'artiste Guérino Angéli de Paris expose ses œuvres récentes à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

A Luxembourg, les artistes Héraut-Dumas et Denise Héraut-Legrain exposent leurs œuvres à partir du 3 octobre.

Au Cercle municipal de Luxembourg, les artistes Tony Hagen de Luxembourg, Gero Koellmann d'Allemagne fédérale et Werner Zurbriggen de Suisse exposent leurs œuvres à partir du 5 octobre.

L'ouverture du « Salon artistique 1973 » a lieu le 5 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse rend visite au Salon le 16 octobre.

Au château de Soleuvre a lieu le 6 octobre l'ouverture de l'exposition des œuvres de trois jeunes artistes differdangeois F. Di Filici, F. Perotte et A. Dostert.

A Schifflange est ouvert le 7 octobre le 17^e Salon National d'Art photographique, à l'occasion du congrès national des amateurs de photographie.

Le 10 octobre a lieu à la Galerie Louvigny à Luxembourg l'ouverture de l'exposition de l'artiste tchèque Ota Nalezinek.

A Dudelange, le peintre français Jacques Moreau expose ses œuvres à partir du 11 octobre.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le 13 octobre le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste Gaston Noelanders.

Luc Vuagnat, de Genève, expose ses tableaux à partir du 13 octobre à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu, en présence de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid, l'ouverture de l'exposition de photographies de Jochen Herling, intitulée « Mir Kanner » et organisée par les comités de l'Association luxembourgeoise des Nations Unies et de l'UNICEF, en collaboration de l'illustré luxembourgeois « Revue ».

Le 17 octobre a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition du peintre Carlo Losch.

Le 19 octobre est ouverte à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg l'exposition « Robert Musil, sa vie, son œuvre, son importance », organisée en collaboration avec « Les Amis de l'Autriche » et le musée Robert-Musil de Klagenfurt.

Le 19 octobre a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg le vernissage de l'exposition des œuvres du professeur de peinture James Guittet de Nantes.

A la Galerie Bruck à Luxembourg sont exposés à partir du 19 octobre les gouaches de Raoul Ubac de Malmédy.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 19 octobre le vernissage de l'exposition des peintures, gravures et sérigraphies de Stanley William Hayter, peintre et graveur anglais.

A Mamer est ouverte à partir du 19 octobre la 3^e exposition de l'Amicale des photographes amateurs de la commune de Mamer.

Une exposition de dessins d'enfants, intitulée « Pé-tange — ville fleurie », est ouverte à Pé-tange le 19 octobre.

Une exposition de peintures monumentales de Stanley William Hayter est ouverte à partir du 17 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le Syndicat d'Initiative de Walferdange invite pour le 20 octobre à l'ouverture de l'exposition du Salon artistique et historique 1973 intitulé « L'histoire sur le château de Walferdange ».

Le 21 octobre a lieu à Pé-tange l'exposition Albert Foetz, jeune artiste peintre de la contrée.

Au Club du Parlement Européen à Luxembourg a lieu le 23 octobre le vernissage de l'exposition des peintures d'Alba Gentili, poète et peintre italien.

Le 26 octobre a lieu au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg, le vernissage de l'exposition du peintre russe vivant en France Léon Zack, en présence de M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 26 octobre l'ouverture de l'exposition d'œuvres créées par les membres du « Club Madame ».

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg a lieu le 27 octobre l'ouverture d'une exposition qui groupe autour de quelques œuvres de Jacques Villon, dix peintures de dix artistes fort connus de l'Ecole de Paris, à savoir : Marzelle, Relange, Mouly, Dayez, Schurr, Chevolleau, Charlot, Despierre et Sarthou.

Commémorations, Visites, Divers

A Dudelange, Son Altesse Royale le Grand-Duc procède le 13 octobre, en présence de M. Gaston Thorn, Ministre de l'Education physique et des Sports, et des personnalités de la vie politique, culturelle, économique et sportive, à l'inauguration du nouveau complexe sportif qui porte le nom de « René Hartmann ».

A l'occasion de la Journée commémorative nationale, le 14 octobre, la commune de Rumelange s'est souvenue plus particulièrement de deux membres de son Conseil communal qui ont péri pendant la tourmente de la seconde guerre mondiale au camp de Mauthausen et au camp de Hinzert. C'est à la mémoire de ses deux conseillers communaux, M. Nicolas Bausch et M. Hubert Glesener que l'Administration communale de Rumelange a fait aménager dans le hall de l'Hôtel de Ville une plaque commémorative qui est inaugurée par le Bourgmestre M. André Zirves, en présence d'une nombreuse assistance.

Le 24 octobre, l'Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et les forces des Nations Unies et les volontaires de la guerre de Corée ont commémoré, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le souvenir de leurs frères d'armes, morts au champ d'honneur, par le dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir.